

D

# DOCUMENT D'ÉTUDES

## **LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE DE 1989 À 2004 :**

### **UNE ÉTUDE DE L'ÉVOLUTION DES IMPLANTATIONS ET DES AUDIENCES SYNDICALES**

*Par*  
*Olivier JACOD (Dares)*

*avec la collaboration de*  
*Rim BEN DHAOU (Ensaë)*

N° 137  
Avril 2008

**Les documents d'études sont des documents de travail ;  
à ce titre, ils n'engagent que leurs auteurs  
et ne représentent pas la position de la DARES.**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ



## RESUME :

---

En moyenne sur la période 1989-2004, un peu plus de 26 000 comités d'entreprise et d'établissement, couvrant plus de 5,4 millions de salariés, ont été recensés par l'administration du travail à chaque cycle électoral. Les élections visant à les instaurer ou à les renouveler mobilisent deux fois plus que les élections prud'homales. Toutefois, depuis 1993-1994, la participation aux élections aux comités d'entreprise s'est légèrement érodée pour finalement se stabiliser autour de 65 % des inscrits. Elle est plus forte dans les petits établissements. Elle a même tendance à diminuer avec la taille. En 2003-2004, si 70 % des inscrits participent aux élections dans les établissements de moins de 100 salariés, c'est le cas de 63,7 % des salariés des établissements de 1000 salariés et plus. Par ailleurs, la participation est beaucoup plus élevée dans l'industrie que dans les services et la construction.

Toutes organisations confondues, les listes syndicales recueillent près de huit voix sur dix lors des élections aux comités d'entreprise depuis le début des années deux mille, après une augmentation importante de leur audience entre 1997-1998 et 1999-2000. La CGT demeure la première organisation avec 23,4 % des suffrages exprimés en 2003-2004, malgré un recul entre 1989-1990 et 1995-1996. Après une croissance continue dans les années quatre-vingt-dix, la CFDT a accusé un effritement depuis 1999-2000, portant son audience à 21,2 % des suffrages exprimés en 2003-2004. Elle retrouve désormais son niveau de la deuxième moitié de la décennie quatre-vingt-dix. Sur la période étudiée (1989-2004), la CGT-FO et la CFE-CGC se caractérisent par une audience stable respectivement autour de 12-13 % et 6 %, alors que les syndicats non confédérés (UNSA, Solidaires, etc.) et la CFTC progressent sensiblement.

Malgré un faible taux de syndicalisation (environ 5 % des salariés dans le secteur privé, un peu moins de 8 % tous secteurs confondus), la présence des syndicats sur les lieux de travail est plutôt orientée à la hausse depuis une dizaine d'années. Si cette progression peut être observée dans différentes enquêtes auprès des salariés et des employeurs, il apparaît aussi que la présence des listes syndicales dans les établissements organisant des élections aux comités d'entreprise a augmenté de 10 points depuis 1989-1990, si bien qu'en 2003-2004, les syndicats ont présenté des candidats dans 62,4 % de ces établissements. L'implantation de ces listes a progressé dans tous les secteurs d'activité mais principalement dans les établissements employant moins de 200 salariés. Les désimplantations syndicales sont rares, tandis que sur le long terme, il n'est pas rare de voir des listes syndicales s'implanter dans des CE constitués depuis toujours par des élus non syndiqués.

La CFDT et la CGT sont les organisations les mieux implantées dans les établissements ; ce sont elles qui recueillent le plus de suffrages aux élections aux comités d'entreprise. Les plus petites organisations ont des situations d'implantation diversifiées. Si certaines ont plutôt tendance à développer leurs implantations dans une pluralité d'établissements comme la CFE-CGC (principalement dans les entreprises employant beaucoup de cadres) ou la CFTC, d'autres comme l'UNSA ou Solidaires, n'étant pas représentatives de droit, obtiennent de bons scores là où elles sont implantées.



# SOMMAIRE

<b>1. LES COMITES D'ENTREPRISE : UNE INSTITUTION DE PLUS DE 60 ANS.....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. MISSIONS DU CE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.2. MOYENS DU CE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CE : DES SALARIES PROTEGES .....</b>	<b>8</b>
<b>1.4. L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CE.....</b>	<b>8</b>
1.4.1. Cadre légal .....	8
1.4.2. Changement de périodicité .....	8
1.4.3. Déroulement du scrutin.....	9
<b>1.5. MODE DE COLLECTE DE L'INFORMATION .....</b>	<b>9</b>
<b>2. PRESENTATION DE L'ETUDE.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1 UNE ANALYSE PAR CYCLE ELECTORAL.....</b>	<b>13</b>
<b>2.2. LES ETABLISSEMENTS DU PANEL D'ETUDE .....</b>	<b>13</b>
<b>3. LA PARTICIPATION AUX ELECTIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>4. PRESENCE SYNDICALE ENTRE 1989 ET 2004 .....</b>	<b>21</b>
<b>4.1. UNE AUGMENTATION DE LA PRESENCE SYNDICALE SUR LA PERIODE ETUDIEE .....</b>	<b>21</b>
4.1.1. La présence syndicale par taille d'établissement .....	22
4.1.2. La présence syndicale par secteur d'activité .....	23
4.1.3. La présence syndicale par région .....	23
<b>4.2. UNE PRESENCE SYNDICALE PERENNE .....</b>	<b>24</b>
<b>4.3. DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUX EVOLUTIONS DIVERSES .....</b>	<b>26</b>
<b>5. AUDIENCES SYNDICALES AUX ELECTIONS AUX CE .....</b>	<b>29</b>
<b>5.1. PROGRES DE L'AUDIENCE SYNDICALE .....</b>	<b>29</b>
5.1.1. L'audience syndicale par taille d'établissement .....	29
5.1.2. L'audience syndicale par secteur d'activité .....	30
5.1.3. L'audience syndicale par région .....	30
<b>5.2. AUDIENCES DES LISTES SYNDICALES PAR ORGANISATION.....</b>	<b>31</b>
5.2.1. Des audiences brutes à l'image des présences .....	31
5.2.2. Des audiences relatives plus contrastées montrant la montée des syndicats non confédérés.....	32
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>39</b>
<b>A. PRESENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES.....</b>	<b>41</b>
A.1. Par taille d'établissement .....	41
A.2. Par secteur d'activité.....	43
A.3. Par région.....	47
<b>B. AUDIENCES DES ORGANISATIONS SYNDICALES .....</b>	<b>53</b>
B.1. Par taille d'établissement .....	53
B.2. Par secteur d'activité.....	55
B.3. Par région.....	58
B.4. Par collègue d'électeur.....	64



# 1. LES COMITES D'ENTREPRISE : UNE INSTITUTION DE PLUS DE 60 ANS

Aujourd'hui, selon les données d'enquête, on trouve des comités d'entreprise ou d'établissement (CE) dans 81 % des établissements de 50 salariés et plus du secteur marchand non agricole et même dans plus de 90 % des établissements d'au moins 100 salariés (Enquête REPONSE 2004-2005<sup>1</sup>). Neuf salariés sur dix des établissements présumés assujettis à l'obligation de mise en place d'un comité seraient ainsi représentés dans un CE. Pour sa part, sur la base des procès-verbaux d'élection qui lui sont communiqués, le ministère du travail publie chaque année les audiences syndicales aux élections recensées par la DARES aux comités d'entreprise et aux comités d'établissement, auxquelles plus de 5,6 millions de salariés étaient appelés à voter en 2003-2004.

Les statistiques issues des élections aux comités d'entreprise ne constituent pas les seuls indicateurs de l'audience nationale des organisations syndicales. Les élections des conseillers prud'homaux notamment concernent l'ensemble des salariés du secteur privé. Mais la périodicité de ces élections est plus longue (elles sont organisées tous les 5 ans) et l'abstention y est deux fois plus élevée que lors des élections professionnelles, organisées elles tous les 2 ans jusqu'en août 2005, tous les quatre ans depuis<sup>2</sup>.

Le panel d'établissements utilisé pour cette étude a été constitué à partir des fichiers nationaux d'élections aux comités d'entreprise (et délégations uniques du personnel). Il permet de suivre, de 1989 à 2004, l'évolution de l'implantation des comités d'entreprise en France, de la participation des salariés, de l'implantation des listes syndicales et des scores qu'elles obtiennent aux élections dans une période marquée par la loi quinquennale de 1993 instaurant la délégation unique du personnel, puis par les lois Robien et Aubry de réduction négociée de la durée du travail.

## 1.1. MISSIONS DU CE

---

Institué par l'ordonnance du 22 février 1945 (modifiée par la loi du 16 mai 1946) dans les entreprises de 50 salariés et plus, le comité d'entreprise est l'une des institutions représentatives du personnel. Il est informé et consulté avant toute décision intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment la situation économique et financière. Il gère également les activités sociales et culturelles dans l'entreprise qui peuvent être mises en place pour les salariés et leur famille : crèche, cantine, etc. Le comité d'entreprise est également habilité à négocier et à signer des accords d'intéressement et de participation. Depuis, la loi du 4 mai 2004, les entreprises dépourvues de délégués syndicaux peuvent conclure des accords avec des représentants élus du personnel au comité d'entreprise ou, à défaut, avec des délégués du personnel ou avec des salariés mandatés. Ces cas de figure peu répandus ne sont toutefois possibles que si un accord de branche en a prévu l'éventualité (une douzaine d'accords de branche étendus le prévoient).

Le comité d'entreprise est composé du chef d'entreprise (qui le préside), de représentants élus par le personnel et éventuellement d'un ou plusieurs représentants syndicaux désignés par les organisations syndicales représentatives dans l'établissement (encadré 1).

## 1.2. MOYENS DU CE

---

Pour son fonctionnement, le comité d'entreprise dispose :

- de deux budgets attribués par l'entreprise : la subvention de fonctionnement versée tous les ans et égale à 0,2 % de la masse salariale brute et la contribution aux activités sociales et culturelles ;
- d'un crédit d'heures et de la liberté de déplacement : les membres élus titulaires disposent d'un crédit d'heures d'une durée de 20 heures par mois, considérées comme temps de travail. Le temps passé en réunions du comité d'entreprise et des commissions obligatoires ne s'impute pas sur le crédit d'heures ;
- d'un local aménagé et du matériel nécessaire à son fonctionnement (téléphone, mobilier, photocopie...) comprenant au moins une armoire fermant à clé, mise à disposition par l'employeur. Dans les faits, 70 % des comités d'entreprise disposent d'un tel local en 2004-2005 (enquête REPONSE) ;

---

<sup>1</sup> L'enquête REPONSE est une enquête en face à face où l'on interroge un échantillon représentatif d'établissements de 20 salariés et plus du secteur marchand non agricole. Cette enquête a lieu tous les six ans depuis 1992. Les derniers résultats publiés portent sur les années 2004 et 2005.

<sup>2</sup> Cf. 1.4.2. Changement de périodicité

- de personnel : le comité d'entreprise peut être employeur. Il peut donc recruter le personnel nécessaire à son fonctionnement<sup>3</sup>.

### **1.3. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CE : DES SALARIES PROTEGES**

---

Plusieurs catégories de salariés bénéficient de dispositions légales protectrices, ce qui conduit à les dénommer « salariés protégés »<sup>4</sup>. On compte parmi eux les représentants du personnel stricto sensu : délégués du personnel, membres des comités d'entreprise, des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, délégués syndicaux, représentants syndicaux auprès des comités d'entreprise, délégués à la délégation unique du personnel, représentants des salariés aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises soumises à la loi de démocratisation du secteur public.

En particulier, tout employeur souhaitant licencier ou transférer un élu du CE doit en demander l'autorisation préalable à l'inspecteur du travail. Saisi d'une demande de licenciement de salarié protégé, celui-ci peut l'autoriser ou la refuser. L'employeur ou le salarié protégé peuvent contester la décision de l'inspecteur du travail en formant un recours gracieux auprès de celui-ci, ou (et) un recours hiérarchique auprès du ministre chargé du travail ou (et) un recours contentieux devant le tribunal administratif. En France métropolitaine (hors transport et agriculture), 12 100 salariés protégés ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de licenciement en 2004, contre 13 400 en 2003.

### **1.4. L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CE**

---

#### **1.4.1. Cadre légal**

Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent obligatoirement mettre en place un **comité d'entreprise**, lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (la Fonction publique n'est pas soumise à la législation sur les comités d'entreprise). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des **comités d'établissement**, ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Les résultats présentés ici ne les prennent pas en compte. L'unité étudiée étant l'établissement, afin de ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation de « comités d'établissement ou CE ».

La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, adoptée le 20 décembre 1993, a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel » (DUP). Le chef d'entreprise décide alors que les délégués du personnel constituent la délégation du personnel au comité d'entreprise : les membres de la DUP disposent tout à la fois des attributions des délégués du personnel et de celles des représentants du personnel au comité d'entreprise. Cette faculté s'exerce à l'échelon de l'établissement et s'applique de manière uniforme dans tous les établissements distincts d'une même entreprise, lorsque celle-ci comporte un ou plusieurs établissements d'au moins 50 salariés. La DUP connaît un succès croissant dans les petites et moyennes entreprises de moins de 200 salariés ; d'après l'enquête REPONSE 2004-2005, elle couvre aujourd'hui 28 % des établissements de 50 à 199 salariés, contre 21 % en 1998-1999, renforçant de fait l'assise des CE dans ces établissements (Jacod, 2007).

#### **1.4.2. Changement de périodicité**

Jusqu'à la loi en faveur des PME du 2 août 2005, les membres élus des comités d'entreprise l'étaient pour une durée de deux ans. Depuis, la durée des mandats des représentants élus du personnel a été portée à quatre ans dans l'ensemble des entreprises assujetties. Par ailleurs, un accord de branche, de groupe ou d'entreprise, selon le cas, peut fixer une durée du mandat des élus comprise entre deux et quatre ans. Postérieure à la période étudiée, cette modification n'a pas eu d'impact sur l'analyse des résultats des élections intervenues jusqu'en 2004.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, cf. *Les comités d'entreprise : Enquête sur les élus, les activités et les moyens*, IRES-DARES, 1998

<sup>4</sup> Pour plus de détails, cf. A. Carlier, *Les demandes de licenciement des salariés protégés : une baisse de 10 % en 2004*, Premières Synthèses n°28.1, Juillet 2006, Dares

### 1.4.3. Déroulement du scrutin

Les élections des représentants du personnel sont organisées :

- par collège d'électeurs (selon la catégorie socio-professionnelle des salariés) ; au sein de chaque collège, les titulaires et les suppléants sont élus séparément ;
- sur la base d'un scrutin de liste (de un ou plusieurs candidats) à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

En fonction du contexte de l'entreprise, une élection peut avoir lieu soit pour renouveler la totalité du comité d'entreprise, soit pour pourvoir certains sièges devenus vacants. On parle dans ce cas d'élection partielle.

#### *Les collèges électoraux*

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord signé par toutes les organisations syndicales représentatives existant dans l'entreprise (accord « unanime »). Les collèges « légaux » sont au nombre de deux :

- le *premier collège* est composé d'ouvriers et d'employés ;
- le *deuxième collège* est composé d'agents de maîtrise, de techniciens, d'ingénieurs, de chefs de service et de cadres.

Dans les entreprises de plus de 500 salariés, un siège au moins est réservé dans le 2<sup>ème</sup> collège aux ingénieurs, chefs de service et cadres.

Quel que soit l'effectif de l'établissement, un collège spécial est constitué pour les ingénieurs, chefs de service et cadres administratifs, commerciaux ou techniques assimilés, lorsque le nombre de ces ingénieurs et cadres est au moins égal à 25 au moment du renouvellement du comité.

Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectorales (unanimes) peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Cependant, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un *collège* unique (par voie d'accord signé par l'ensemble des organisations syndicales présentes dans l'entreprise).

#### *Un scrutin à deux tours*

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle (représentation proportionnelle à la plus forte moyenne). Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats (encadré 2).

Un deuxième tour est organisé dans les cas suivants :

- à l'issue du premier tour si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ;
- si aucun syndicat représentatif n'a présenté de candidat au premier tour ;
- si tous les sièges n'ont pas été pourvus au premier tour.

Au cours du second tour, les électeurs peuvent voter pour d'autres listes, notamment non syndicales. Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés publiés ici ne distinguent pas les suffrages acquis au premier et au second tour.

## 1.5. MODE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

---

Les résultats des élections aux comités d'entreprise (audience, implantation, participation, etc.) sont estimés à partir des procès-verbaux d'élections transmis à l'inspection du travail par les entreprises et établissements relevant de son contrôle. Les PV sont ensuite transmis à la Dares par l'intermédiaire des Directions Régionales et saisis intégralement.

Si l'on compare les différentes sources traitant de la présence des comités d'entreprise dans le secteur privé (données d'enquête ou remontées administratives), il s'avère que la Dares ne dispose pas de l'intégralité des procès-verbaux d'élections aux comités d'entreprise, et ce, pour deux raisons :

Tout d'abord, certaines entreprises ne transmettent pas les procès verbaux d'élection à l'inspection du travail. Par ailleurs, un peu moins de 15 % des procès-verbaux d'élection transmis aux sections d'inspection du travail (hors PV de

carence) ne parviennent pas jusqu'à la Dares. Les résultats des élections correspondantes ne peuvent donc être pris en compte dans les publications.

### Encadré 1 : Composition du CE

Le comité d'entreprise comprend :

- une délégation de salariés élus (titulaires et suppléants) pour 4 ans (depuis la loi du 2 août 2005) dont le nombre varie selon l'effectif de l'entreprise et le cadre d'élection (voir ci-dessous, le tableau A pour la mise en place du seul CE et le tableau B pour l'élection dans le cadre d'une délégation unique du personnel CE/DP). L'effectif est calculé conformément aux dispositions prévues par le Code du travail ;
- le chef d'entreprise (ou son représentant), qui assure les fonctions de président. Il peut se faire assister par deux collaborateurs au plus. Ces collaborateurs ont voix consultative : ils sont donc autorisés à participer aux débats, mais ne peuvent pas prendre part aux votes ;
- éventuellement, un ou plusieurs représentants syndicaux désignés par les organisations syndicales.

**Tableau A : Nombre d'élus au CE selon l'effectif de l'entreprise**

Effectif de l'entreprise	Nombre de délégués
50 à 74 salariés	3 titulaires / 3 suppléants
75 à 99 salariés	4 titulaires / 4 suppléants
100 à 399 salariés	5 titulaires / 5 suppléants
400 à 749 salariés	6 titulaires / 6 suppléants
750 à 999 salariés	7 titulaires / 7 suppléants
1 000 à 1 999 salariés	8 titulaires / 8 suppléants
2 000 à 2 999 salariés	9 titulaires / 9 suppléants
3 000 à 3 999 salariés	10 titulaires / 10 suppléants
4 000 à 4 999 salariés	11 titulaires / 11 suppléants
5 000 à 7 499 salariés	12 titulaires / 12 suppléants
7 500 à 9 999 salariés	13 titulaires / 13 suppléants
A partir de 10 000 salariés	15 titulaires / 15 suppléants

**Tableau B : Nombre d'élus au titre de la délégation unique du personnel selon l'effectif de l'entreprise**

Effectif de l'entreprise	Nombre de délégués
50 à 74 salariés	3 titulaires / 3 suppléants
75 à 99 salariés	4 titulaires / 4 suppléants
100 à 124 salariés	5 titulaires / 5 suppléants
125 à 149 salariés	6 titulaires / 6 suppléants
150 à 174 salariés	7 titulaires / 7 suppléants
175 à 199 salariés	8 titulaires / 8 suppléants

## **Encadré 2 : Les listes de candidats aux élections professionnelles**

### ***Les organisations syndicales représentatives de droit***

Tout candidat aux élections peut se faire élire, soit sur une liste syndicale, soit sur une liste non syndicale. Toutefois, seuls les candidats se présentant au nom d'une organisation syndicale représentative dans l'établissement peuvent se présenter au premier tour d'une élection. Bénéficient d'une présomption irréfragable de représentativité dans toutes les entreprises les syndicats affiliés à une des cinq grandes confédérations :

- La Confédération Française et Démocratique du Travail (CFDT)
- La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- La Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC), pour la catégorie professionnelle des cadres
- La Confédération Générale du Travail (CGT)
- La Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO)

En d'autres termes, ces syndicats n'ont plus à prouver leur représentativité et celle-ci ne peut être contestée. Ils peuvent, entre autres, présenter des candidats au premier tour des élections professionnelles et signer des accords dans toutes les entreprises où ils sont implantés par le biais d'un délégué syndical.

### ***Les syndicats non confédérés***

Ces syndicats ne sont pas affiliés à l'une des cinq centrales syndicales considérées comme représentatives au plan national, dans les entreprises : certains font partie de l'UNSA, d'autres de Solidaires (ex-Groupe des Dix) comme les syndicats SUD, d'autres enfin n'ont pas d'affiliation nationale. Certains peuvent être reconnus comme représentatifs au niveau d'une branche professionnelle, comme l'UNSA dans le transport urbain et inter-urbain, voire au niveau d'une entreprise comme la Fédération Générale Autonome des Agents de Conduite à la SNCF (mais cette reconnaissance au niveau de la branche n'a pas d'incidence sur la nécessité de faire la preuve de leur représentativité dans l'entreprise).

### ***Les listes sans étiquette***

Les listes « non syndiquées » ou « sans étiquette » ne sont pas abordées en tant que telles dans cette étude. En effet, l'évolution des scores et de l'implantation de ces listes reflète plus la perte ou l'absence d'influence des syndicats que les stratégies d'implantation de groupes de personnes « non syndiquées » au sein des entreprises.

### ***Les ententes syndicales***

Certaines organisations syndicales peuvent se retrouver sur une liste commune ; par exemple CFDT/CFTC ou CGT-FO/SUD ; dans cette étude, les suffrages sont attribués à chaque organisation au prorata du nombre de syndicats qui composent la liste.

## 2. PRESENTATION DE L'ETUDE

### 2.1 UNE ANALYSE PAR CYCLE ELECTORAL

Le panel a été constitué à partir des fichiers nationaux d'élections aux comités d'entreprise. Les données de 1989 à 2004 sont donc issues de la remontée administrative des procès-verbaux d'élections et de leur saisie. Avant la loi dite « en faveur des PME » du 2 août 2005, les élections aux comités d'entreprise avaient lieu tous les deux ans. Pour étudier les résultats sur l'ensemble des comités élus, il est donc indispensable de cumuler les scores sur deux années consécutives ; ainsi parlera-t-on de « cycle électoral » dans cette étude. Cette démarche permet de mieux analyser la participation des salariés ainsi que l'audience et l'implantation des syndicats.

Depuis 1991, les années impaires sont des années « sans SNCF », alors que les années paires incluent les résultats des élections à la SNCF. Les votes des électeurs de la SNCF représentant 7 % de l'ensemble des suffrages exprimés en 2004, ils influencent significativement les résultats globaux de l'année, notamment l'audience de la CGT et des syndicats non confédérés qui y sont fortement implantés. Les années impaires incluent, quant à elles, les résultats des élections à Air France. La comparaison de deux cycles électoraux réduit, de fait, les effets de modification du champ étudié.

Enfin, du fait de la durée de vie des établissements, le panel comporte des trous de collecte ; en effet les années paires comme les années impaires, le champ de la statistique n'est pas constant. D'une part, qu'il s'agisse de fusions, de délocalisations, de clôtures ou d'externalisation de l'activité, l'ensemble des mouvements d'entreprise et d'établissement a un impact sur la structure des institutions représentatives qui est difficilement maîtrisable par l'outil statistique. D'autre part, il arrive que des élections soient reportées de plusieurs mois par dérogation et basculent ainsi d'une année à l'autre.

### 2.2. LES ETABLISSEMENTS DU PANEL D'ETUDE

Le panel comporte 212 351 observations, soit l'intégralité des procès-verbaux d'élections aux CE saisis par la Dares entre 1989 et 2004. Ce volume concerne 73 447 établissements distincts. Le panel cylindré, c'est-à-dire constitué des établissements présents à chacun des cycles électoraux, est lui constitué de 26 136 observations, correspondant à 3 267 établissements distincts.

Le tableau 1 détaille la répartition des établissements par cycle électoral, ainsi que les entrées et sorties du panel. Un établissement présent à un cycle électoral peut ainsi disparaître au cycle suivant pour plusieurs raisons : un trou de collecte (le PV d'élection n'a pas été saisi par les services du ministère), d'un passage en dessous du seuil de 50 salariés, d'une cessation d'activité de l'établissement, etc. De la même manière, un établissement absent à un cycle électoral peut apparaître au cycle suivant : franchissement du seuil de 50 salariés à partir duquel il est obligatoire d'élire un CE, établissement récemment créé, etc. Enfin, les établissements présents sur plusieurs cycles consécutifs mais absents ensuite sans réapparition sont vraisemblablement des établissements dont l'activité a cessé.

Selon les procès-verbaux d'élection parvenus à la DARES, le nombre d'établissements présents à chaque cycle électoral tourne autour de 26 000 unités. On dénombre 27 198 élections aux CE en France en 2003-2004, contre 25 691 en 1989-1990. Les mouvements d'entrées / sorties sont nombreux ; en moyenne, un tiers des établissements présents à un cycle électoral étaient absents au cycle précédent et un tiers sont absents au suivant. Le nombre de salariés couverts par un CE entre 1989-1990 et 2003-2004 varie autour de 5 400 000. L'enquête REPONSE réalisée en 2004-2005 donne un nombre de comités d'établissement et donc de salariés couverts plus élevés : 6 500 000 salariés disposeraient d'un CE. Cette différence révèle un « effet taille » dans la collecte des procès-verbaux d'élections : un certain nombre de procès-verbaux d'élections d'établissements de petites tailles ne parviendraient pas à la DARES. Toutefois, les données du panel portent au total sur plus de 86 % des salariés disposant d'un comité d'établissement (d'après REPONSE 2004-2005), ce qui confirme la relativement bonne qualité des remontées administratives.

**Tableau 1 : Nombre d'entrées et sorties des établissements du panel, par cycle électoral**

Cycle électoral	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Etablissements présents	25 691	26 967	26 147	25 995	27 351	26 902	26 100	27 198
Etablissements entrants	-	8 825	7 426	7 286	10 384	9 290	9 287	10 079
% d'établissements entrants	-	33 %	28 %	28 %	38 %	35 %	36 %	37 %
Etablissements sortants	7 549	8 246	7 438	9 028	9 739	10 089	8 981	-
% d'établissements sortants	29 %	31 %	28 %	35 %	36 %	38 %	34 %	-
Nombre d'inscrits	5 209 314	5 456 775	5 316 549	5 415 506	5 448 418	5 407 892	5 585 641	5 617 499

Lecture : Parmi les 25 995 établissements présents au cycle électoral 1995-1996, 7 286 établissements (soit 28 %) étaient absents au cycle électoral précédent. 9 028 établissements (soit 35 %) sont absents au cycle électoral suivant (1997-1998).

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

Le facteur taille est déterminant dans l'existence d'un CE, compte tenu des effets de seuil (tableau 1a) ; si l'on trouve peu de CE en dessous de 50 salariés, on en trouve près de cinq fois plus dans la tranche allant de 50 à 99 salariés. Les deux tiers des CE du panel sont dans des établissements employant entre 50 et 200 salariés.

**Tableau 1a : Nombre de CE recensés, selon la taille d'établissement**

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	1 672	1 709	2 016	2 884	2 035	2 014	1 793	1 892
50 à 99 salariés	10 138	10 444	9 982	9 849	11 017	10 669	10 308	10 705
100 à 199 salariés	7 394	7 966	7 615	7 316	7 775	7 731	7 642	7 746
200 à 499 salariés	4 669	4 944	4 766	4 383	4 722	4 753	4 668	5 040
500 à 999 salariés	1 223	1 275	1 177	1 085	1 236	1 166	1 156	1 232
1000 salariés et plus	595	629	591	478	566	569	533	583
<b>Ensemble</b>	<b>25 691</b>	<b>26 967</b>	<b>26 147</b>	<b>25 995</b>	<b>27 351</b>	<b>26 902</b>	<b>26 100</b>	<b>27 198</b>

Lecture : en 2003-2004, on recense 10 705 comités d'établissement dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

C'est dans le commerce (en particulier dans la grande distribution) et dans l'industrie des biens intermédiaires que l'on trouve le plus grand nombre de comités (tableau 1b). En revanche, ils sont peu nombreux dans les services aux particuliers compte tenu de la taille réduite des entreprises de secteur.

Les régions sont inégalement dotées en comités d'établissement. La région Ile-de-France est celle où l'on en dénombre le plus, soit en moyenne 4 600 sur la période étudiée (tableau 1c). Néanmoins, le nombre de CE recensés passe de 5040 en 1989-1990 à 3325 en 2003-2004, traduisant non pas un effet dû à la démographie d'entreprise mais plutôt à une dégradation de la qualité de la remontée statistique en provenance de la région Ile-de-France. La carence de remontées peut introduire un biais dans les résultats. En effet, les syndicats sont inégalement implantés dans certaines régions avec des spécificités sectorielles fortes, comme l'industrie dans le Nord de la France. Les autres régions sont toutefois nettement moins affectées par ce phénomène. Après l'Ile-de-France, les régions où l'on dénombre le plus de CE sont sans surprise la région Rhône-Alpes (3100 CE), le Nord-Pas-de-Calais (1900 CE), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (1300 CE).

**Tableau 1b : Nombre de CE recensés, selon le secteur d'activité\***

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	129	176	177	145	155
Industries agricoles et alimentaires	1 367	1 420	1 436	1 377	1 441
Industrie des biens de consommation	1 935	1 950	1 769	1 615	1 536
Industrie automobile	343	341	334	345	343
Industrie des biens d'équipement	1 812	1 924	1 901	1 844	1 812
Industrie des biens intermédiaires	4 285	4 521	4 458	4 390	4 393
Energie (Hors EDF-GDF)	171	185	134	122	117
Construction	1 796	1 854	1 820	1 737	1 889
Commerce	4 311	4 464	4 472	4 347	4 716
Transports	1 433	1 614	1 666	1 751	1 898
Services aux entreprises	2 562	2 961	3 024	2 887	3 143
Activités immobilières et financières	1 441	1 446	1 188	1 057	1 042
Hôtels et restaurants	414	423	405	418	409
Activités récréatives, culturelles et sportives	162	186	194	201	201
Services aux particuliers	66	64	66	54	59
Education	732	709	789	715	771
Santé et action sociale	2 212	2 284	2 286	2 339	2 518
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	824	829	783	756	755
<b>Ensemble</b>	<b>25 995</b>	<b>27 351</b>	<b>26 902</b>	<b>26 100</b>	<b>27 198</b>

\*La ventilation des résultats par secteur n'a pas été possible entre 1989-1990 et 1993-1994, certains établissements n'ayant pas été convenablement renseignés.

Lecture : en 2003-2004, on recense 1 889 comités d'établissement dans la construction.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 1c : Nombre de CE recensés, par région**

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	5 040	5 200	4 971	5 321	5 384	4 635	3 320	3 325
Champagne-Ardenne	667	686	717	663	707	681	646	674
Picardie	897	979	857	874	971	956	1 020	1 080
Haute-Normandie	698	778	835	810	817	789	653	700
Centre	1 210	1 334	1 290	1 304	1 323	1 292	1 242	1 269
Basse-Normandie	646	648	634	609	666	698	587	598
Bourgogne	829	855	786	729	872	897	861	906
Nord-Pas-de-Calais	1 634	1 826	1 733	1 991	1 978	2 074	2 098	1 938
Lorraine	1 196	1 228	1 178	1 077	1 170	1 108	1 152	1 168
Alsace	921	970	919	864	969	1 029	1 071	1 050
Franche-Comté	544	492	482	467	562	523	549	624
Pays de la Loire	1 553	1 643	1 646	1 626	1 694	1 920	1 965	2 112
Bretagne	1 176	1 193	1 311	1 242	1 134	1 261	1 279	1 378
Poitou-Charentes	736	738	683	635	708	752	800	820
Aquitaine	927	1 026	975	981	967	909	908	1 018
Midi-Pyrénées	970	998	925	940	1 078	1 054	1 222	1 238
Limousin	303	292	281	268	292	265	261	255
Rhône-Alpes	3 009	3 147	2 955	2 790	3 034	3 180	3 355	3 537
Auvergne	509	514	515	517	555	554	577	617
Languedoc-Roussillon	701	729	714	606	658	658	660	767
Prov.-Alpes-C.d'Azur	1 312	1 433	1 460	1 402	1 492	1 354	1 504	1 712
Corse	43	45	48	13	51	54	60	66
DOM	170	213	232	266	269	259	310	346
<b>Ensemble</b>	<b>25 691</b>	<b>26 967</b>	<b>26 147</b>	<b>25 995</b>	<b>27 351</b>	<b>26 902</b>	<b>26 100</b>	<b>27 198</b>

Lecture : en 2003-2004, on recense 2 112 comités d'établissement dans les Pays de la Loire.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

### 3. LA PARTICIPATION AUX ELECTIONS

En moyenne, 65 % des salariés des établissements ayant organisé des élections aux CE (recensées par l'administration) au cours des quinze dernières années ont voté. Toutefois, après avoir atteint 66,4 % des inscrits en 1993-1994, la participation a diminué de près de 1,5 point. Cet effritement est surtout visible les années impaires. Il n'est que faiblement compensée par la forte participation les années paires où l'on vote à la SNCF et à la RATP, entreprises dans lesquelles les salariés se mobilisent plus. La participation est par ailleurs plus élevée dans les établissements présents à tous les cycles électoraux ; en effet, le fait d'organiser régulièrement des élections a certainement un effet positif sur la mobilisation des salariés. La participation y est en moyenne de 68,5 % des inscrits, soit 3 points de plus que dans l'ensemble des établissements.

A l'image des élections politiques, les suffrages blancs et nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul des résultats des élections professionnelles (audience, attribution des sièges, etc...). C'est l'une des raisons pour lesquelles la Dares a toujours calculé la participation en rapportant le nombre de suffrages valablement exprimés au nombre d'inscrits. A mode de calcul identique, la participation aux élections aux CE est deux fois supérieure à celle des élections prud'homales (33 % en 1997 et 31 % en 2002). Les deux principaux facteurs explicatifs de cet écart sont d'une part le fait que les salariés n'ont que rarement à se déplacer pour élire leurs représentants au CE, l'élection ayant lieu la plupart du temps au sein de leur établissement ; à l'inverse, lors de l'élection des conseillers prud'homaux, les bureaux de vote ne sont pas nécessairement près du lieu de travail. D'autre part, le CE est une institution bien connue des salariés car il les informe en continu sur la politique économique de l'entreprise, mais aussi sur les activités sociales et culturelles dont ils peuvent bénéficier (chèques vacances, arbres de Noël, etc...). Les contacts entre élus du personnel et salariés sont en outre bien plus fréquents que ceux entre salariés et conseillers prud'homaux. En effet, les salariés ne sont en relation avec ces derniers qu'en cas de contentieux aigu avec leur employeur.

D'une manière générale, la participation est plus forte dans les petits établissements (tableau 2a). Elle a même tendance à diminuer avec la taille. Si 70 % des inscrits participent aux élections dans les établissements de moins de 100 salariés, c'est le cas de 63,7 % des salariés des établissements de 1 000 salariés et plus. Cette différence peut en partie s'expliquer par l'institutionnalisation et la professionnalisation du mandat d'élu observé dans des entreprises de grande taille (Labbe 1994). Selon Labbé, « la participation et la négociation permanentes isolent les syndicalistes de leurs adhérents et de leurs mandants ». On peut émettre l'hypothèse selon laquelle les salariés des grandes entreprises ressentent moins l'utilité de voter aux élections professionnelles, leur vote ayant à leur sens moins d'impact sur l'activité du CE.

La participation est beaucoup plus élevée dans l'industrie que dans les services et la construction. En effet, l'industrie est le secteur dans lequel la présence d'institutions représentatives du personnel et d'organisations syndicales en particulier, est la plus forte. De plus, la concentration d'un nombre important de salariés sur un nombre réduit de sites favorise la participation, les salariés n'ayant pas à se déplacer pour voter. Ces spécificités sectorielles se traduisent au niveau régional ; si la participation en Nord-Pas-de-Calais ne descend jamais en dessous de 68 % des inscrits, elle est souvent inférieure à 60 % en Ile-de-France (beaucoup d'entreprise des services). L'abstention est plus élevée dans les hôtels et restaurants, les élections aux CE n'y mobilisent que 54 % des inscrits en moyenne.

La participation est traditionnellement plus forte dans le collège des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres (légèrement en dessous de 70 % des inscrits entre 1997-1998 et 2003-2004) que dans le collège ouvriers et employés (autour de 65 %) (tableau 2d). La participation est plus faible dans le collège « cadres », le plus souvent constitué dans des grands établissements où l'abstention est traditionnellement plus élevée.

**Tableau 2a: Evolution de la participation par taille**

*en % d'inscrits*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	72,9	73,2	70,3	72,0	73,6	72,6	70,5	72,4
50 à 99 salariés	69,4	69,6	67,6	69,9	70,0	69,5	69,6	69,4
100 à 199 salariés	66,2	66,2	65,7	67,6	67,3	66,6	66,6	66,1
200 à 499 salariés	64,1	64,2	65,8	66,1	65,5	64,0	64,1	63,8
500 à 999 salariés	63,0	63,3	66,4	65,4	64,8	63,1	63,2	62,4
1000 salariés et plus	64,3	65,0	63,2	63,8	62,7	60,9	62,2	63,7
<b>Ensemble</b>	<b>65,1</b>	<b>65,4</b>	<b>66,4</b>	<b>66,2</b>	<b>65,7</b>	<b>64,5</b>	<b>64,8</b>	<b>64,8</b>

Lecture : en 2001-2002, 62,2 % des inscrits des établissements de 1000 salariés et plus ont voté aux élections aux comités d'établissement.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 2b : Evolution de la participation par secteur d'activité**
*en % d'inscrits*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	67,2	66,5	65,5	63,7	63,7
Industries agricoles et alimentaires	66,8	67,1	65,9	66,2	67,1
Industrie des biens de consommation	68,2	68,1	67,4	68,5	68,3
Industrie automobile	78,5	78,8	76,0	77,3	77,4
Industrie des biens d'équipement	71,7	70,9	70,2	70,5	71,0
Industrie des biens intermédiaires	69,7	70,5	69,9	70,2	70,0
Energie (Hors EDF-GDF)	72,8	72,6	70,3	71,4	69,0
Construction	63,0	63,4	62,6	63,8	62,0
Commerce	63,1	63,9	63,2	61,8	62,2
Transports	70,6	68,7	68,0	67,3	68,1
Services aux entreprises	51,5	49,2	48,7	48,9	51,3
Activités immobilières et financières	70,5	70,6	68,7	70,6	68,8
Hôtels et restaurants	53,7	57,8	52,1	52,7	55,5
Activités récréatives, culturelles et sportives	60,4	64,0	58,6	55,9	55,4
Education	64,1	62,8	63,3	62,4	63,0
Santé et action sociale	61,5	62,2	61,9	61,0	60,1
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	72,5	71,5	70,8	71,2	71,5
<b>Ensemble</b>	<b>66,2</b>	<b>65,7</b>	<b>64,5</b>	<b>64,8</b>	<b>64,8</b>

Lecture : en 2001-2002, 62,4 % des salariés du secteur de l'éducation ont voté aux élections aux CE.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 2c : Evolution de la participation par région**
*en % d'inscrits*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	58,4	59,6	61,0	61,0	61,1	58,6	59,0	59,9
Champagne-Ardenne	67,4	67,8	68,1	68,5	65,6	64,2	63,5	66,3
Picardie	68,7	68,4	69,4	69,6	69,0	67,5	67,3	67,3
Haute-Normandie	67,7	66,2	67,7	69,6	70,3	67,1	67,7	67,5
Centre	66,4	65,8	67,3	66,8	66,0	64,1	63,6	65,0
Basse-Normandie	65,1	64,0	65,0	67,3	67,0	65,3	65,4	65,2
Bourgogne	66,6	66,5	68,0	68,0	65,3	65,4	67,1	66,9
Nord-Pas-de-Calais	68,5	68,4	69,3	68,0	68,5	68,6	67,3	68,8
Lorraine	65,9	65,5	66,8	67,8	68,2	67,0	66,8	67,3
Alsace	65,0	64,5	65,4	65,4	65,0	63,4	63,0	61,1
Franche-Comté	71,1	70,4	72,3	71,5	71,3	66,9	69,2	68,3
Pays de la Loire	67,4	67,2	67,8	68,8	66,3	64,6	67,2	65,3
Bretagne	69,0	68,7	68,2	68,9	67,9	65,7	65,8	65,6
Poitou-Charentes	68,4	70,2	70,5	70,0	70,5	69,3	67,9	67,8
Aquitaine	70,0	70,0	70,9	69,8	70,8	68,9	69,4	68,1
Midi-Pyrénées	69,8	70,0	70,3	70,6	68,5	69,3	66,0	66,4
Limousin	70,9	72,4	72,8	70,7	70,4	70,4	68,4	68,3
Rhône-Alpes	64,9	65,3	66,0	64,1	62,8	63,8	61,7	62,7
Auvergne	67,6	65,8	67,4	68,5	67,9	63,7	68,3	68,5
Languedoc-Roussillon	70,5	69,7	70,6	71,8	71,6	70,2	70,1	68,4
Prov.-Alpes-C.d'Azur	69,6	69,1	68,7	69,1	68,3	67,7	67,4	66,0
Corse	71,0	73,2	76,1	81,3	76,0	74,2	72,7	74,3
DOM	67,2	68,0	68,7	71,3	70,7	73,6	70,8	69,5
<b>Ensemble</b>	<b>65,1</b>	<b>65,4</b>	<b>66,4</b>	<b>66,2</b>	<b>65,7</b>	<b>64,5</b>	<b>64,8</b>	<b>64,8</b>

Lecture : en 2001-2002, 59 % des salariés de la région Ile de France ont voté aux élections au CE.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 2d : Evolution de la participation par collège d'électeurs**

*en % d'inscrits*

<b>Collège</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1999-2000</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2003-2004</b>
Ouvriers et employés	65,6	64,2	63,8	64,2
Techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres	68,8	68,6	69,2	69,4
Ingénieurs, cadres et chefs de services	62,0	60,4	62,5	63,2
Collège unique	63,1	62,9	62,2	60,7
<b>Ensemble</b>	<b>65,7</b>	<b>64,5</b>	<b>64,8</b>	<b>64,8</b>

Lecture : en 1999-2000, 64,2 % des ouvriers et employés ont voté aux élections aux CE.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1997 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.



## 4. PRESENCE SYNDICALE ENTRE 1989 ET 2004

### 4.1. UNE AUGMENTATION DE LA PRESENCE SYNDICALE SUR LA PERIODE ETUDIEE

Le taux de présence syndicale peut se calculer en pourcentage d'établissements ou en pourcentage de salariés concernés par l'élection. Dans le premier cas, il s'agit de rapporter le nombre d'établissements dans lesquels au moins un vote en faveur d'une liste syndicale a été enregistré au nombre total des établissements du champ. Dans le second cas, on rapporte le total des inscrits dans des établissements où au moins un vote en faveur d'une liste syndicale a été enregistré au nombre total des inscrits des établissements du champ. Ces modes de calcul permettent de tenir compte des effets de structure (taille principalement) et d'en déduire des stratégies d'implantation des organisations syndicales. Ainsi, une hausse de la présence en termes d'établissements conjuguée à une baisse de la présence en termes d'inscrits sera révélatrice d'une pratique d'implantation tournée vers les établissements de taille réduite.

Les syndicats ont présenté des candidats dans 62,4 % des établissements ayant organisé des élections aux CE (recensées par l'administration) en 2003-2004. Après un léger recul entre les cycles de 1989-1990 et de 1991-1992, la présence syndicale a progressé de façon continue entre 1991-1992 et 2001-2002. Elle accuse néanmoins une légère baisse entre les deux derniers cycles électoraux pour atteindre 62,4 % en terme d'établissements et 82,4 % en termes d'inscrits en 2003-2004. C'est dans les établissements présents à tous les cycles électoraux que les syndicats se sont le plus implantés entre 1989 et 2004 (+ 10 points), notamment entre 1997-1998 et 2003-2004 (+ 6 points). Les syndicats sont globalement plus souvent présents dans ces établissements (59,5 % en moyenne sur la période étudiée, contre 56,8 % dans l'ensemble des établissements).

Les listes syndicales sont mieux implantées dans des établissements de grande taille : la présence en termes d'inscrits est en effet toujours supérieure à la présence en termes d'établissements (graphique 1). Paradoxalement, c'est dans les établissements où les syndicats sont le plus présents que l'on vote le moins aux élections, ce qui interpelle sur la capacité de mobilisation des organisations syndicales. Comme nous l'avons vu précédemment, l'institutionnalisation des relations professionnelles dans les grands établissements peut expliquer en partie la plus forte abstention.

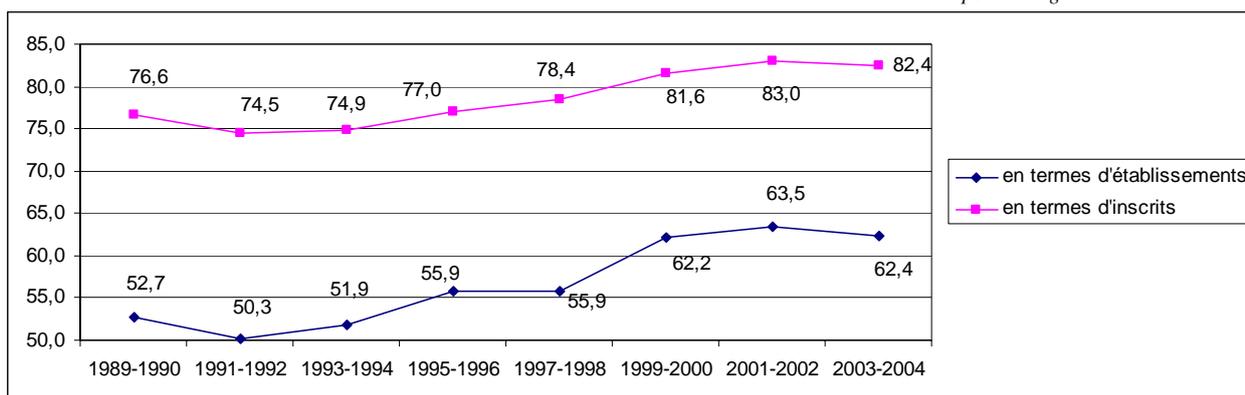
Sur la période étudiée, de plus en plus de syndicats ont présenté des candidats aux élections professionnelles. Le pluralisme syndical s'est notamment développé, rendant plus rares les configurations où seule une liste syndicale est en lice (tableau 3).

Si l'on compare l'implantation des listes syndicales aux élections au comité d'entreprise à celle des délégués syndicaux<sup>5</sup>, les évolutions sont similaires. Entre 1992-1993 et 2004-2005, la présence de délégués syndicaux dans les établissements de 50 salariés et plus du secteur marchand non agricole a augmenté de 9 points (63 % en 2004-2005). En effet, l'enquête REPONSE montre que les délégués syndicaux (DS) cumulent la plupart du temps leur mandat avec celui d'élu sur liste syndicale au comité d'entreprise. L'augmentation de la présence de DS s'explique en grande partie par le besoin pour les entreprises d'avoir un partenaire institutionnel lors de la négociation sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Le mandatement pour négocier la RTT (1999-2001) a débouché, dans une certaine mesure, sur de nouvelles implantations syndicales (Amossé, 2006 ; Pignoni, 2007). En effet, un quart des établissements de 20 salariés et plus ont eu recours au mandatement, et pour un établissement sur dix cela s'est traduit par la création d'une section syndicale. On estime ainsi à 3 500 le nombre d'implantations syndicales directement liées à la RTT.

<sup>5</sup> Le délégué syndical représente son syndicat auprès de l'employeur pour négocier les accords collectifs, lui formuler des propositions, des revendications ou des réclamations et assure l'interface entre les salariés et l'organisation syndicale à laquelle il appartient.

**Graphique 1 : Présence syndicale par cycle électoral**

en pourcentage



Lecture : en 1991-1992, 50,3 % des établissements ont enregistré au moins un vote pour une liste syndicale lors de l'élection du CE, correspondant à 74,5 % des inscrits.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel – Dares.

**Tableau 3 : Présence syndicale selon le nombre de listes de candidats aux élections**

en pourcentage d'établissements

	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Une seule liste syndicale	23,1	22,3	23,6	25,1	24,5	27,7	28,1	26,7
Plus d'une liste syndicale	29,6	28,0	28,3	30,8	31,4	34,5	35,4	35,7
<b>Présence d'au moins une liste syndicale</b>	<b>52,7</b>	<b>50,3</b>	<b>51,9</b>	<b>55,9</b>	<b>55,9</b>	<b>62,2</b>	<b>63,5</b>	<b>62,4</b>

Lecture : en 2003-2004, des listes syndicales étaient présentes dans 62,4 % des établissements. Dans 26,7 % des établissements, une seule liste syndicale présentait des candidats et dans 35,7 % plusieurs listes syndicales étaient en présence.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

#### 4.1.1. La présence syndicale par taille d'établissement

Sur la période étudiée, la présence de listes syndicales augmente toutes tailles confondues (tableau 4a). C'est surtout dans les établissements de moins de 200 salariés que cette augmentation a été la plus sensible. Par ailleurs, les syndicats sont bien plus présents dans les grands établissements ; si plus de la moitié des établissements de 100 salariés en sont dépourvus, il est rare de ne pas trouver de listes syndicales au-delà de 500 salariés.

**Tableau 4a : Présence syndicale selon la taille des établissements**

en pourcentage d'établissements

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	33,9	31,3	32,7	42,0	38,1	44,2	44,4	44,9
50 à 99 salariés	36,9	34,1	36,4	42,0	42,8	51,0	52,8	52,7
100 à 199 salariés	55,3	52,2	53,1	58,7	60,7	67,2	68,6	67,9
200 à 499 salariés	75,1	72,6	75,7	78,3	79,9	83,1	84,9	83,6
500 à 999 salariés	87,3	88,2	90,7	92,1	91,7	93,1	94,6	94,5
1000 salariés et plus	96,1	92,9	93,6	97,3	96,3	97,0	97,6	97,9
<b>Ensemble</b>	<b>52,7</b>	<b>50,3</b>	<b>51,9</b>	<b>55,9</b>	<b>55,9</b>	<b>62,2</b>	<b>63,5</b>	<b>62,4</b>

Lecture : en 2001-2002, 52,8 % des établissements de 50 à 99 salariés ont enregistré au moins un vote en faveur d'une liste syndicale.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## 4.1.2. La présence syndicale par secteur d'activité

La présence syndicale varie selon le secteur d'activité (tableau 4b). Elle a globalement progressé dans pratiquement tous les secteurs depuis 1995-1996. Les syndicats sont d'une manière générale mieux implantés dans l'industrie que dans la construction où moins de la moitié des établissements ont enregistré au moins un vote en faveur d'une organisation syndicale. C'est dans les établissements de l'industrie automobile (+ 10 points entre 1995 et 2004) ou énergétique, terrains traditionnels du syndicalisme, que l'on trouve le plus de listes syndicales. En effet, plus de 80 % des établissements y ont enregistré au moins une voix en faveur d'une liste syndicale au cours des derniers cycles électoraux. Dans le tertiaire, on distingue le commerce, qui se situe à peu près au niveau de la construction, des activités financières et bancaires et des transports où les syndicats sont très bien implantés.

**Tableau 4b : Présence syndicale par secteur d'activité**

*En pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	50,4	47,7	52,0	53,8	58,1
Industries agricoles et alimentaires	54,4	54,4	62,8	65,1	62,8
Industrie des biens de consommation	51,5	52,1	60,0	62,9	61,0
Industrie automobile	72,6	75,1	77,8	80,6	82,2
Industrie des biens d'équipement	58,9	58,9	63,6	63,2	63,2
Industrie des biens intermédiaires	58,8	58,2	66,0	68,6	66,3
Energie (Hors EDF-GDF)	82,5	81,1	85,1	83,6	88,0
Construction	44,2	43,7	50,1	49,2	48,8
Commerce	41,8	41,5	46,9	48,9	48,6
Transports	61,1	63,6	69,0	68,9	67,4
Services aux entreprises	50,4	50,0	55,7	56,0	57,5
Activités immobilières et financières	73,9	73,9	77,6	80,7	79,9
Hôtels et restaurants	52,4	52,0	54,8	55,5	53,6
Activités récréatives, culturelles et sportives	67,9	67,7	68,0	67,7	59,2
Education	73,6	70,8	75,8	76,8	76,9
Santé et action sociale	60,1	62,8	75,2	75,3	73,7
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	83,7	83,4	87,0	88,0	86,1
<b>Ensemble</b>	<b>55,9</b>	<b>55,9</b>	<b>62,2</b>	<b>63,5</b>	<b>62,4</b>

Lecture : en 2001-2002, 49,2 % des établissements du secteur de la construction ont enregistré au moins un vote en faveur d'une liste syndicale.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## 4.1.3. La présence syndicale par région

La présence syndicale varie également en fonction des régions (tableau 4c). Elle progresse dans toutes les régions à l'exception de la Corse et de l'Outre Mer dans lesquels les listes syndicales sont très bien implantées depuis 1989-1990. Si elle est forte dans le Nord-Pas-de-Calais (74,1 %), région industrielle à forte tradition syndicale, en Corse (78 %), ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur (68 %), elle est beaucoup plus limitée dans le Poitou-Charentes ou dans la région Centre où les taux de présence ne dépassent pas les 50-60 %.

**Tableau 4c : Présence syndicale par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	48,6	46,9	48,6	51,9	54,0	58,1	60,4	60,4
Champagne-Ardenne	59,8	57,9	59,8	65,1	62,5	67,7	71,5	67,8
Picardie	53,3	50,9	52,2	57,0	57,3	64,6	69,1	66,2
Haute-Normandie	52,7	51,7	54,6	57,5	60,3	64,8	68,9	63,4
Centre	45,3	41,9	44,0	45,5	46,6	56,7	56,8	57,5
Basse-Normandie	52,5	50,2	51,0	55,3	52,7	58,9	55,7	55,9
Bourgogne	48,0	45,4	48,5	53,8	50,9	59,6	63,8	59,5
Nord-Pas-de-Calais	63,3	61,9	63,2	66,1	65,5	72,3	72,9	74,1
Lorraine	52,6	50,2	53,0	58,5	58,4	65,6	65,7	67,6
Alsace	49,8	46,8	50,4	56,7	57,2	64,0	64,7	64,1
Franche-Comté	50,6	45,1	45,4	50,3	44,8	52,0	56,8	55,6
Pays de la Loire	52,9	50,1	48,8	52,2	52,4	56,8	56,3	55,7
Bretagne	53,7	50,9	51,0	53,3	54,1	60,3	60,6	59,0
Poitou-Charentes	47,0	44,7	45,5	50,4	46,8	56,8	57,6	53,8
Aquitaine	56,4	54,9	55,2	58,9	55,3	64,1	62,8	63,9
Midi-Pyrénées	56,5	52,5	54,4	55,4	55,5	64,2	64,1	63,3
Limousin	54,5	53,8	54,1	59,3	59,9	68,7	66,3	61,2
Rhône-Alpes	50,8	47,4	49,5	55,1	52,5	58,6	59,1	57,8
Auvergne	52,5	48,3	51,1	52,0	54,8	60,8	65,0	61,4
Languedoc-Roussillon	57,8	52,1	54,1	61,6	64,6	68,8	70,5	68,5
Prov.-Alpes-C.d'Azur	56,6	54,2	55,3	60,7	63,0	70,6	70,5	68,2
Corse	74,4	80,0	81,3	100,0	84,3	79,6	76,7	78,8
DOM	90,6	86,9	88,4	89,5	89,6	88,4	90,7	88,4
<b>Ensemble</b>	<b>52,7</b>	<b>50,3</b>	<b>51,9</b>	<b>55,9</b>	<b>55,9</b>	<b>62,2</b>	<b>63,5</b>	<b>62,4</b>

Lecture : en 2001-2002, 60,4 % des établissements de la région Ile de France ont enregistré au moins un vote en faveur d'une liste syndicale.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## 4.2. UNE PRESENCE SYNDICALE PERENNE

L'étude du panel permet de prendre en compte la dimension dynamique de l'implantation et de la désimplantation des listes syndicales dans les établissements entre 1989-1990 et 2003-2004, pouvant survenir d'un cycle électoral à l'autre. Si au cours d'un cycle électoral donné, un établissement a enregistré au moins un vote en faveur d'une liste syndicale, différents cas de figures peuvent se présenter au cycle suivant :

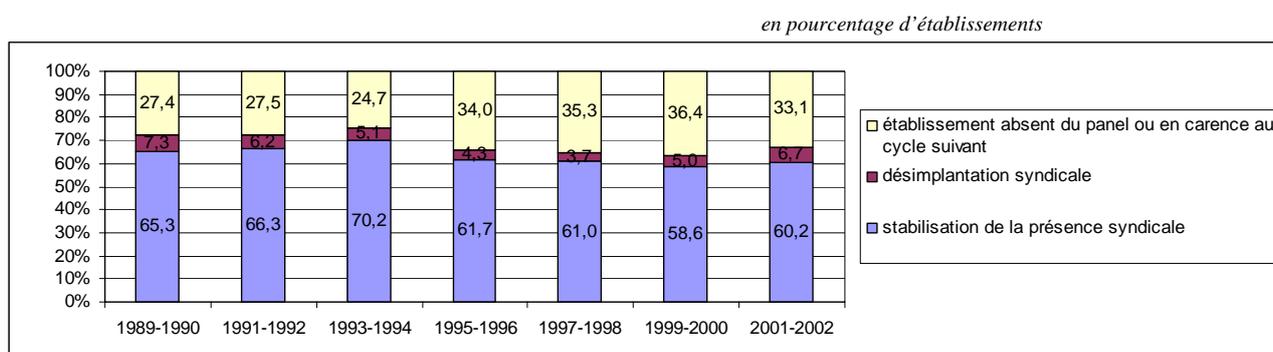
- une stabilité de la présence syndicale : l'établissement est présent au cycle suivant et les organisations syndicales recueillent au moins un suffrage ;
- une désimplantation syndicale : l'établissement est présent au cycle suivant et les listes syndicales ne recueillent plus le moindre suffrage ;
- une carence totale : l'établissement est présent au cycle suivant mais aucun candidat ne se présente à l'élection ;
- l'établissement disparaît du panel.

En revanche, si au cours d'un cycle électoral donné, un établissement n'a enregistré aucun vote en faveur d'une liste syndicale, au cycle suivant, il peut connaître :

- une stabilisation : l'établissement est présent au cycle suivant et les organisations syndicales ne recueillent aucun suffrage ;
- une implantation syndicale si l'établissement est présent au cycle suivant et si les listes syndicales y recueillent au moins un suffrage ;
- une carence totale ; l'établissement est présent au cycle suivant mais aucun candidat ne se présente à l'élection ;
- l'établissement disparaît du panel.

Une grande majorité d'établissements conserve une présence syndicale d'un cycle électoral à l'autre. Les désimplantations sont plutôt rares ; l'absence de présence syndicale le cycle suivant est due, dans la majorité des cas, à une sortie de panel des établissements (carence à l'élection, élection non organisée car l'établissement est descendu sous le seuil d'effectif pendant plus de 12 mois consécutifs, démantèlement, fusion, clôture, etc.). Depuis 1995-1996, en moyenne, un tiers des CE où des listes syndicales sont présentes disparaissent ou sont en carence lors du cycle suivant, ce qui montre toute la difficulté pour l'administration de suivre les CE dans le temps. Il est particulièrement difficile d'estimer le pourcentage de carences électorales dans la mesure où les PV de carence ne sont pas toujours adressés à l'inspecteur du travail. Ils sont toutefois à sa disposition en cas de contrôle.

**Graphique 2 : Evolution de la présence syndicale dans les établissements où au moins une liste syndicale est constituée**



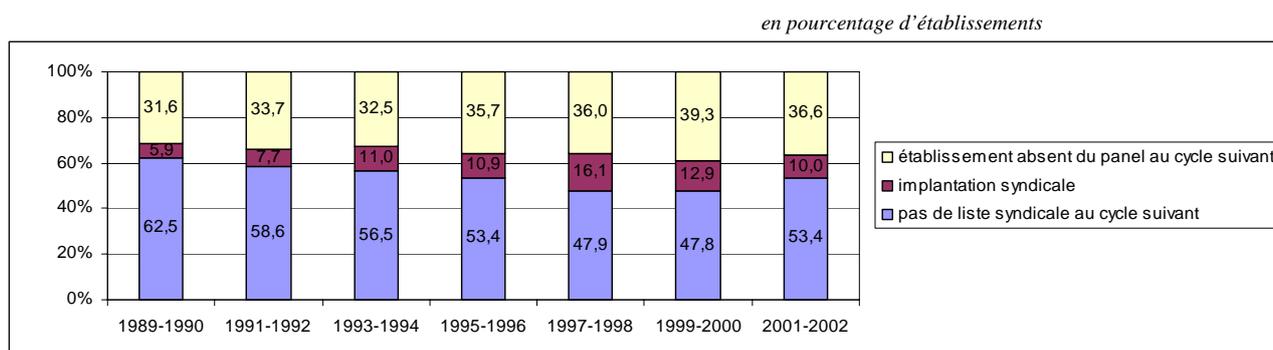
Lecture : parmi les établissements présents au cycle 1993-1994, 70,2 % conserveront au moins un vote syndical au cours du cycle suivant (1995-1996), 5,1 % n'enregistreront aucun vote syndical, 24,7 % seront absents ou en carence.

Champ : établissements présents au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 pour lesquels un vote syndical a été enregistré au cours du cycle étudié.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

De la même manière, pour la plupart des établissements dans lesquels aucun syndicat n'a présenté de candidat, la situation est la même au cycle suivant. Ainsi, les implantations sont en moyenne trois fois moins importantes que les sorties de panel. Néanmoins, la période 1999-2002 (RTT) fut propice à l'implantation syndicale notamment entre 1997-1998 et 1999-2000, comme nous l'avons vu précédemment : 16,1 % des établissements dans lesquels aucune présence syndicale n'était enregistrée en 1997-1998 ont vu l'implantation de listes syndicales au cours du cycle 1999-2000.

**Graphique 3 : Evolution de la présence syndicale dans les établissements où aucune liste syndicale n'est constituée**



Lecture : parmi les établissements présent au cycle 1993-1994, 56,5 % ne connaîtront pas de vote syndical au cours du cycle suivant (1995-1996), 11 % enregistreront au moins un vote syndical, 32,5 % seront absents ou en carence.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 dans lesquels aucun vote syndical n'a été enregistré au cours du cycle étudié.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

Au final, les désimplantations syndicales sont bien plus rares que les implantations. Parmi les établissements présents à tous les cycles électoraux et n'ayant pas de liste syndicale en 1989-1990, près des deux tiers ont connu une implantation au cours des quatorze années suivantes. L'horizon de la syndicalisation demeure toutefois lointain, plusieurs élections étant en effet nécessaires pour voir des listes syndicales présenter des candidats.

### 4.3. DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUX EVOLUTIONS DIVERSES

#### La CFDT et la CGT, les syndicats les mieux implantés

On peut distinguer trois niveaux d'implantation :

La CFDT et la CGT sont les syndicats les plus présents dans les établissements du panel entre 1989 et 2004 avec des taux qui oscillent entre 27 % et 37 % ; ils sont particulièrement bien implantés dans l'industrie, bastion traditionnel du syndicalisme, notamment dans l'industrie automobile et dans l'énergie (annexe, tableaux 8a et 8d). La CGT, organisation la mieux implantée entre 1989-1990 et 1993-1994 a été dépassée par la CFDT au cours du cycle 1995-1996 sans la rejoindre par la suite, sur la période étudiée. La CFDT est le syndicat pour lequel le mandatement, durant les négociations sur la RTT, a le plus débouché sur la création de sections syndicales dans les entreprises (Amossé, 2006 ; Pignoni, 2007). Cette organisation est présente dans plus de la moitié des établissements où un vote syndical a été enregistré avec une progression de + 6,4 points entre 1989 et 2004 (tableau 6). Elle est très présente dans la santé et l'action sociale, les activités immobilières et financières (59 % des établissements en 2003-2004), en particulier dans les activités bancaires où la tradition syndicale est forte.

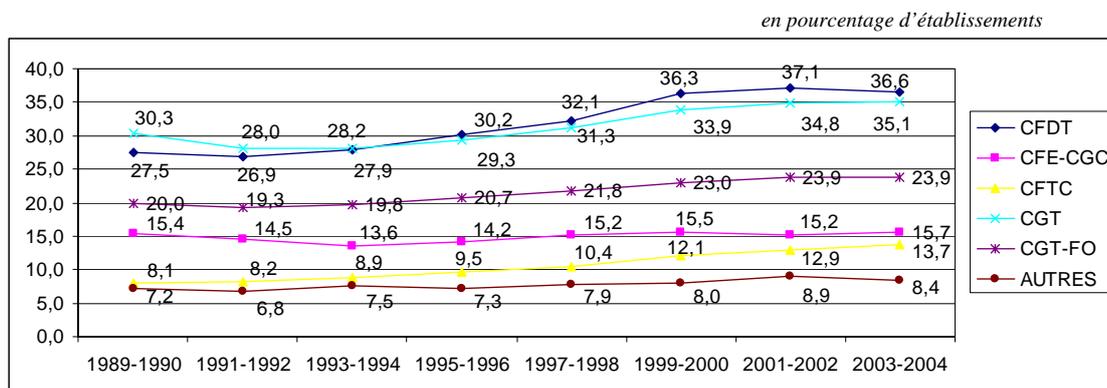
La CGT-FO et la CFE-CGC sont moins bien implantées que les deux principales centrales avec des taux de présence respectifs de 21 % et de 15 % en moyenne. La CFE-CGC a connu une évolution semblable à celle de la CGT, à savoir une baisse jusqu'en 1993-1994 puis une reprise, alors que la CGT-FO a vu sa présence s'accroître progressivement depuis 1991-1992. Les secteurs dans lesquels la CGT-FO est la mieux implantée sont l'industrie automobile, les activités immobilières et financières, les caisses primaires d'assurance maladie, les caisses d'allocations familiales, etc. (annexe, tableau 8e).

La CFTC et les syndicats non confédérés sont les organisations les moins implantées, mais elles sont en constante progression depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Ce sont des syndicats qui ne présentent jamais de liste dans les établissements où aucune grande confédération syndicale n'est présente. On trouve des listes CFTC dans 21 % des établissements où au moins un vote syndical a été enregistré (+ 5,5 points depuis 1989).

Quant à Solidaires, à l'UNSA et aux autres syndicats non confédérés, ils ont augmenté leurs implantations dans des secteurs du tertiaire tels que la santé et l'action sociale où ils sont présents désormais dans 9,4 % des établissements, dans l'éducation (26,5 % des établissements), mais aussi dans les industries des biens de consommation et l'énergie. Ces syndicats ne sont pas souvent en capacité de se présenter au premier tour des élections professionnelles car ils ne sont pas représentatifs de droit contrairement aux cinq grandes centrales syndicales.

Quand une liste syndicale est constituée, elle est plus souvent en concurrence avec d'autres listes syndicales que seule (tableau 3). Entre 1989 et 2004, dans plus de la moitié des établissements où un vote syndical a été enregistré, au moins deux organisations syndicales étaient en concurrence. Quand on ne trouve qu'une liste syndicale à une élection, c'est le plus souvent une liste CFDT (15,5 % des cas) ou CGT (14,1 % des cas), notamment dans les petits établissements. En effet, les syndicats CFE-CGC, CFTC, UNSA et ceux de Solidaires sont rarement présents seuls. Si l'on se limite aux établissements où des listes syndicales ont présenté des candidats, la présence de la CGT baisse au cours de la période étudiée avec une remontée à partir de 1999-2000. Celle de la CFDT croît jusqu'au cycle 1999-2000 puis baisse légèrement sur les derniers cycles. En particulier, la présence de la CFDT en tant qu'unique liste syndicale augmente de deux points entre 1989-1990 et 2003-2004.

Graphique 4 : Présence des différentes listes syndicales



Lecture : en 1989-1990, les listes syndicales CFDT ont recueilli au moins un suffrage dans 27,5 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004. (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 5 : Les différentes configurations de la présence des listes syndicales selon les organisations**

*en pourcentage d'établissements*

	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT seule	13,5	14,1	14,8	15,3	15,6	17,0	16,7	15,5
CFDT + autre	35,8	36,4	37,4	37,9	38,8	38,9	39,1	40,1
<b>Total CFDT</b>	<b>49,3</b>	<b>50,6</b>	<b>52,2</b>	<b>53,2</b>	<b>54,4</b>	<b>55,9</b>	<b>55,8</b>	<b>55,6</b>
CFTC seule	2,1	2,3	1,4	2,4	2,1	2,7	2,9	3,1
CFTC + autre	12,4	13,2	14,1	14,4	15,5	16,0	16,5	17,8
<b>Total CFTC</b>	<b>14,5</b>	<b>15,5</b>	<b>15,4</b>	<b>16,8</b>	<b>17,6</b>	<b>18,7</b>	<b>19,4</b>	<b>20,9</b>
CFE-CGC seule	1,8	2,0	1,6	1,7	1,4	1,1	1,1	1,2
CFE-CGC + autre	25,8	25,2	23,8	23,4	24,3	22,8	21,7	22,6
<b>Total CFE-CGC</b>	<b>27,6</b>	<b>27,2</b>	<b>25,4</b>	<b>25,1</b>	<b>25,7</b>	<b>23,9</b>	<b>22,8</b>	<b>23,8</b>
CGT seule	16,0	15,0	14,8	14,3	14,8	14,6	14,1	14,1
CGT+autre	38,4	37,7	37,9	37,2	38,1	37,6	38,2	39,3
<b>Total CGT</b>	<b>54,4</b>	<b>52,7</b>	<b>52,7</b>	<b>51,5</b>	<b>52,9</b>	<b>52,2</b>	<b>52,3</b>	<b>53,4</b>
CGT-FO seule	6,7	7,1	7,6	7,4	7,2	6,7	6,7	6,5
CGT-FO + autre	29,1	29,2	29,4	29,1	29,7	28,6	29,2	29,8
<b>Total CGT-FO</b>	<b>35,8</b>	<b>36,3</b>	<b>37,0</b>	<b>36,5</b>	<b>36,9</b>	<b>35,3</b>	<b>35,9</b>	<b>36,3</b>
Autres syndicats seuls	3,8	3,9	4,1	3,9	2,8	2,4	2,6	2,4
Autres syndicats + au moins une des cinq centrales	9,1	8,9	9,9	8,9	10,6	9,8	10,8	10,4
<b>Total Autres syndicats*</b>	<b>12,9</b>	<b>12,7</b>	<b>14,0</b>	<b>12,8</b>	<b>13,4</b>	<b>12,2</b>	<b>13,4</b>	<b>12,8</b>
Une liste syndicale	43,9	44,4	44,3	45,0	43,9	44,6	44,2	42,8
<b>Plus d'une liste syndicale</b>	<b>56,1</b>	<b>55,6</b>	<b>55,7</b>	<b>55,0</b>	<b>56,1</b>	<b>55,4</b>	<b>55,8</b>	<b>57,2</b>
<b>Total présence des listes syndicales</b>	<b>100,0</b>							

Lecture : en 2003-2004, dans 15,5 % des établissements, parmi l'ensemble des organisations syndicales, seule la CFDT présentait des candidats ; dans 40,1 % la liste CFDT était en concurrence avec une autre liste syndicale. Au total, la CFDT est présente dans 55,6 % des établissements dans lesquels au moins une liste syndicale est présente.

\* Ces syndicats ne sont pas souvent en capacité de se présenter au premier tour des élections professionnelles car ils ne sont pas représentatifs de droit contrairement aux cinq grandes centrales syndicales.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004. où au moins une liste syndicale est constituée.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.



## 5. AUDIENCES SYNDICALES AUX ELECTIONS AUX CE

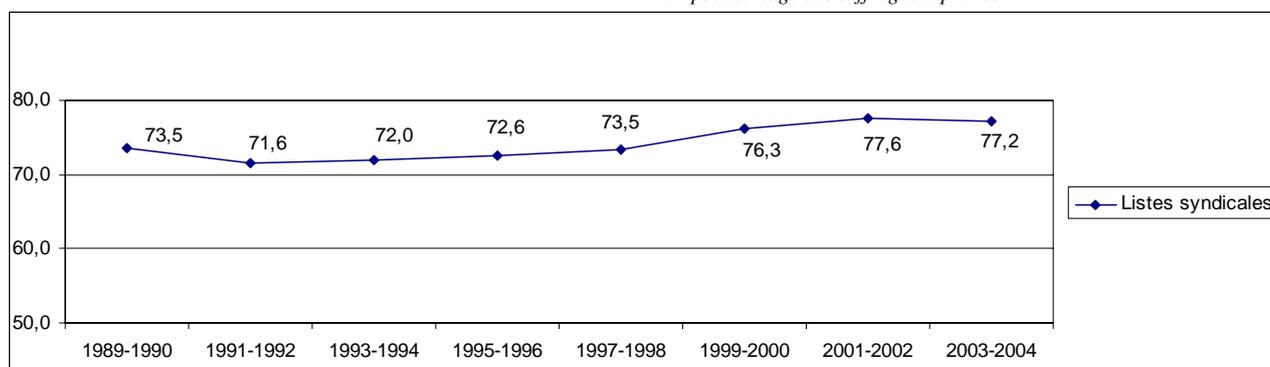
### 5.1. PROGRES DE L'AUDIENCE SYNDICALE

On appelle ici audience syndicale le nombre total de suffrages recueillis par l'ensemble des organisations syndicales (affiliées ou non à l'une des cinq principales centrales) rapporté au nombre total de suffrages exprimés (hors blancs et nuls).

A l'image de la présence syndicale, à partir de 1991-1992, l'audience syndicale a progressé de façon continue jusqu'en 2001-2002 et principalement entre 1997-1998 et 2001-2002, période de négociation sur la RTT. Toutefois, les listes syndicales enregistrent une légère baisse entre les deux derniers cycles électoraux pour atteindre 77,2 % des suffrages exprimés en 2003-2004. L'audience syndicale est nettement supérieure dans les établissements présents à tous les cycles électoraux (77,3 % en moyenne, contre 74,3 % dans l'ensemble des établissements). En effet, les établissements organisant régulièrement des élections sont sans doute ceux dans lesquels la « syndicalisation » des institutions représentatives du personnel est la plus stable.

**Graphique 5 : Evolution de l'audience syndicale entre 1989-1990 et 2003-2004**

*en pourcentage des suffrages exprimés*



Lecture : en 1995-1996, les listes syndicales ont au total recueilli 72,6 % des suffrages exprimés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

#### 5.1.1. L'audience syndicale par taille d'établissement

L'audience des listes syndicales croît avec la taille de l'établissement. Si elles remportent moins de la moitié des suffrages dans les établissements de moins de 100 salariés, les listes syndicales en recueillent plus de 80 % dans les établissements de plus de 200 salariés. C'est néanmoins dans les établissements de moins de 200 salariés que l'audience syndicale a le plus progressé depuis la fin des années quatre-vingt.

**Tableau 6a : Evolution de l'audience syndicale par taille d'établissement**

*en pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	34,2	32,3	31,8	54,0	35,6	41,5	43,3	40,4
50 à 99 salariés	37,9	35,0	36,1	42,1	39,6	46,4	47,6	46,6
100 à 199 salariés	54,8	51,3	52,1	58,1	56,6	62,0	62,9	61,6
200 à 499 salariés	74,9	73,0	74,1	76,6	76,8	79,7	81,5	79,6
500 à 999 salariés	87,5	87,5	89,4	88,9	88,7	90,9	92,0	90,6
1000 salariés et plus	96,8	95,9	96,0	97,7	96,1	96,8	97,3	97,2
<b>Ensemble</b>	<b>73,5</b>	<b>71,6</b>	<b>72,0</b>	<b>72,6</b>	<b>73,5</b>	<b>76,3</b>	<b>77,6</b>	<b>77,2</b>

Lecture : en 2001-2002, les listes syndicales ont recueilli 47,6 % des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichiers d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

### 5.1.2. L'audience syndicale par secteur d'activité

Tout comme la présence des organisations syndicales, leur audience est bien plus élevée dans l'industrie automobile, l'énergie ou les activités financières et immobilières que dans la construction et le commerce (Tableau 6b). En 2003-2004, les listes syndicales recueillent 95,9 % des suffrages exprimés dans l'industrie automobile. C'est dans l'industrie des biens de consommation (+ 12 points) et la santé et l'action sociale (+ 10 points) que les listes syndicales ont le plus amélioré leur audience depuis 1995-1996.

**Tableau 6b : Evolution de l'audience syndicale par secteur d'activité**

*en pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	65,0	58,8	59,8	56,3	59,4
Industries agricoles et alimentaires	64,1	66,6	69,8	74,4	72,2
Industrie des biens de consommation	61,0	64,6	71,8	74,7	73,1
Industrie automobile	93,6	94,5	94,5	94,4	95,9
Industrie des biens d'équipement	79,2	78,7	79,5	80,2	79,8
Industrie des biens intermédiaires	72,3	73,2	76,7	78,3	77,5
Energie (Hors EDF-GDF)	94,6	93,3	95,6	96,5	95,4
Construction	56,0	56,4	62,3	60,1	59,6
Commerce	52,4	52,2	56,5	57,7	57,2
Transports	86,4	85,7	88,1	88,7	89,0
Services aux entreprises	62,4	64,3	69,8	68,4	71,3
Activités immobilières et financières	89,2	88,7	89,6	91,6	91,8
Hôtels et restaurants	67,5	72,8	75,2	79,3	78,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	81,1	81,0	84,0	83,1	80,0
Education	77,5	74,0	78,0	79,8	81,0
Santé et action sociale	68,1	70,9	78,6	79,3	78,4
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	91,8	92,5	92,9	92,9	93,2
<b>Ensemble</b>	<b>72,6</b>	<b>73,5</b>	<b>76,3</b>	<b>77,6</b>	<b>77,2</b>

Lecture : en 2001-2002, les listes syndicales recueillent 60,1 % des suffrages exprimés dans le secteur de la construction.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel – Dares.

### 5.1.3. L'audience syndicale par région

L'audience syndicale est bien plus élevée dans les DOM, en Corse ou dans le Nord-Pas-de-Calais (plus de 80 % des suffrages) qu'en Basse-Normandie et que dans les Pays de la Loire. Mais c'est en Ile de France, dans le Centre et en Alsace que l'audience des listes syndicales a le plus progressé.

**Tableau 6c : Evolution de l'audience syndicale par région**

*en pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	73,9	73,1	74,6	73,4	74,9	77,2	79,7	80,6
Champagne-Ardenne	75,1	75,2	73,9	76,0	73,8	75,4	75,7	76,4
Picardie	72,8	70,3	69,7	68,6	69,7	75,4	77,3	76,5
Haute-Normandie	73,8	70,3	72,1	74,4	75,7	78,1	79,9	78,8
Centre	63,6	59,8	60,1	60,8	62,6	68,8	68,1	69,9
Basse-Normandie	68,3	66,4	68,0	70,2	69,2	71,7	68,7	68,9
Bourgogne	71,0	67,9	67,4	70,9	69,3	74,3	75,8	74,6
Nord-Pas-de-Calais	80,5	78,5	79,4	77,4	79,6	83,7	84,5	84,8
Lorraine	75,5	70,3	73,2	74,4	75,8	78,4	80,4	80,1
Alsace	71,9	70,6	72,6	74,0	74,9	79,1	80,7	78,6
Franche-Comté	77,7	74,9	74,2	74,5	72,7	69,0	78,2	76,6
Pays de la Loire	69,8	67,9	66,0	67,0	68,0	70,8	70,5	69,5
Bretagne	70,9	69,8	68,0	68,0	70,1	72,2	73,9	73,4
Poitou-Charentes	69,2	68,1	67,5	70,7	68,3	75,0	73,3	71,6
Aquitaine	76,2	74,0	72,7	72,2	73,5	76,8	76,3	76,1
Midi-Pyrénées	75,5	74,0	73,7	73,9	74,7	77,4	78,6	76,7
Limousin	71,2	69,0	73,6	69,9	73,0	78,4	77,8	76,0
Rhône-Alpes	70,7	67,5	68,7	72,6	70,6	72,7	73,8	73,8
Auvergne	76,1	74,7	73,7	73,9	74,3	75,5	80,3	79,8
Languedoc-Roussillon	76,7	73,5	73,5	76,6	78,4	78,4	81,1	79,8
Prov.-Alpes-C.d'Azur	77,5	77,0	74,5	76,5	78,7	82,1	83,1	81,1
Corse	80,0	86,1	90,0	94,9	90,9	90,1	78,8	82,3
DOM	93,4	89,3	92,2	91,2	90,4	92,4	93,7	92,9
<b>Ensemble</b>	<b>73,5</b>	<b>71,6</b>	<b>72,0</b>	<b>72,6</b>	<b>73,5</b>	<b>76,3</b>	<b>77,6</b>	<b>77,2</b>

Lecture : en 2001-2002, les listes syndicales ont recueilli 79,7 % des suffrages en Ile-de-France.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel – Dares.

## 5.2. AUDIENCES DES LISTES SYNDICALES PAR ORGANISATION

### 5.2.1. Des audiences brutes à l'image des présences

On appelle audience brute, le nombre total de voix recueillies par une organisation syndicale rapporté au nombre total de suffrages exprimés pour l'ensemble des établissements (pourvus ou non de listes syndicales).

Sans surprise, les listes syndicales les mieux implantées sont celles qui recueillent le plus de suffrages. Après une baisse sensible au début des années 90, l'audience brute de la CGT a progressé entre 1995-1996 et 2003-2004 (graphique 6). C'est dans les services, secteur traditionnellement à faible implantation syndicale, que la confédération a le plus amélioré son score (annexe, tableau 11d) ; en particulier, dans la santé et l'action sociale (+ 7 points), les hôtels-restaurants (+ 6 points) et les services aux entreprises (+ 5 points). En revanche, la CGT a reculé dans l'un de ses bastions traditionnels, les transports : si elle y recueillait 32 % des suffrages exprimés en 1995-1996, elle n'y recueille plus que 30,8 % en 2003-2004.

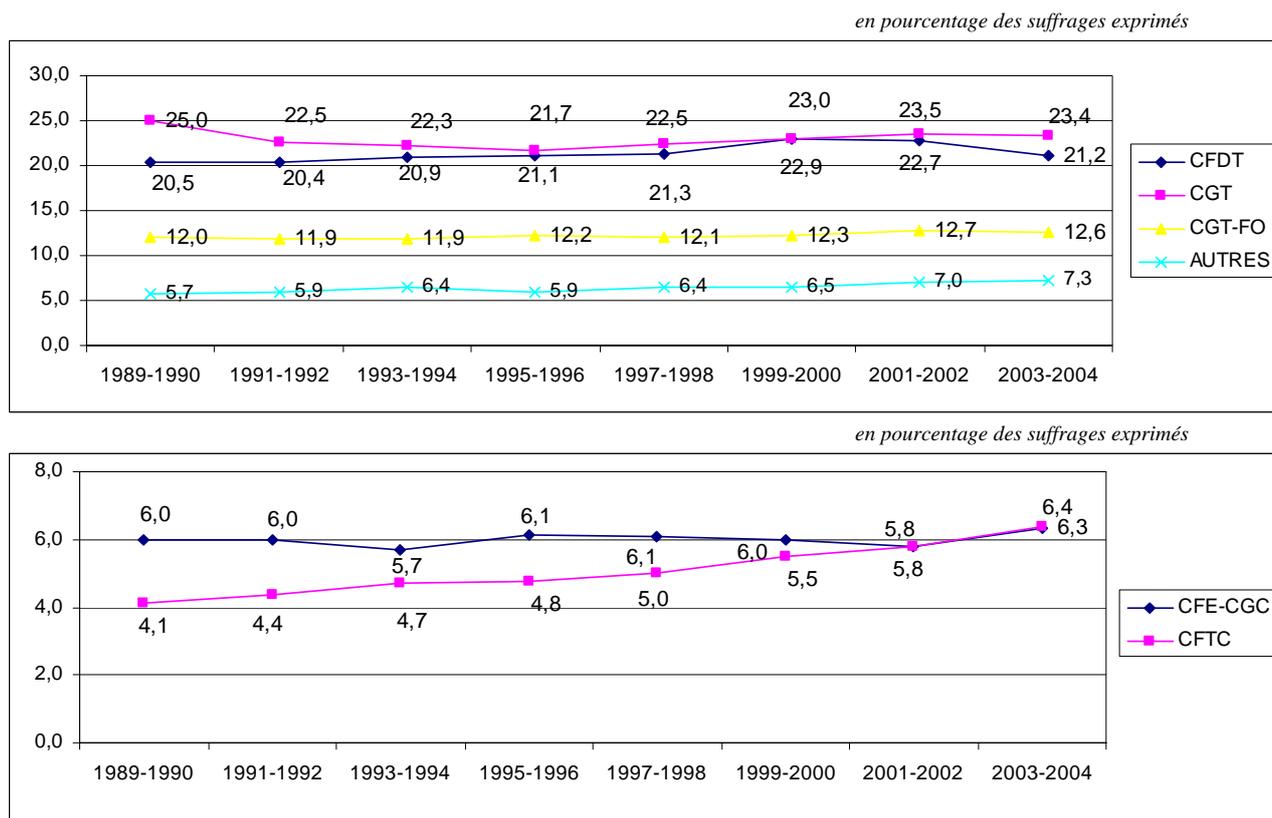
Tous secteurs confondus, elle est en tête dans le collège des « ouvriers et employés » (annexe, tableau 13a) avec 28,9 % des suffrages exprimés en 2003-2004 et en deuxième position dans le collège « techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres ».

La CFDT a connu une évolution contraire (tableau 11a) ; après une progression importante entre 1989-1990 et 1999-2000 (+ 2,4 points), notamment dans l'industrie (où elle est traditionnellement moins implantée que la CGT), la confédération affiche un recul depuis 1999-2000, et ce notamment entre 2001-2002 et 2003-2004 (- 1,5 point). C'est principalement dans les transports et dans l'industrie énergétique (hors EDF-GDF) que l'audience de la confédération diminue le plus entre 1995-1996 et 2003-2004 (respectivement - 4,6 points et - 4,2 points). Sa prise de position en faveur de la réforme des retraites de 2003 semble avoir eu un impact sur son audience dans ces deux secteurs. Tous secteurs confondus, elle retrouve son niveau du milieu des années quatre-vingt-dix, même si elle demeure en tête dans le collège des « techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres » (annexe, tableau 13b).

La CGT-FO se caractérise par une audience stable sur une grande partie de la période (autour de 12 %), tout comme la CFE-CGC (6 %) – ces deux syndicats bénéficient cependant d’une hausse de leur audience depuis la fin des années quatre-vingt-dix – alors que les syndicats non confédérés et la CFTC connaissent une progression plus sensible depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

Les syndicats non confédérés (UNSA, Solidaires, etc.) ont vu leur audience passer de 5,9 % des suffrages exprimés en 1995-1996 à 7,3 % en 2003-2004 (tableau 11f). Ces syndicats ont particulièrement amélioré leur score dans la santé et l’action sociale où leur audience a presque doublé, dans les transports (+ 7 points), au détriment de la CFDT, et dans l’industrie automobile (+ 3,6 points). La CFTC a vu, quant à elle, son audience progresser régulièrement depuis la fin des années quatre-vingt : elle a particulièrement progressé dans les activités récréatives et culturelles et dans les services aux entreprises (annexe, tableau 11c).

**Graphique 6 : Evolution des audiences brutes par organisation syndicale\***



\* la somme des audiences ne fait pas 100%, le reste des suffrages étant recueilli par des listes non syndicales.

Lecture: au cours du cycle électoral 1989-1990, les listes syndicales CFDT ont recueilli 20,5 % des suffrages exprimés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l’administration au cours d’au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d’élections aux comités d’entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

### 5.2.2. Des audiences relatives plus contrastées montrant la montée des syndicats non confédérés

On appelle audience relative le nombre total de voix recueillies par une organisation syndicale rapporté au nombre total de suffrages exprimés dans les établissements où elle présente une liste de candidats.

Les deux organisations majoritaires (en audience brute) restent en tête des suffrages quant à l’audience relative ; la CGT dont l’audience relative tourne autour des 40 % est suivie de près par la CFDT (entre 35 % et 38 %) tout au long de la période étudiée (1989-2004). En revanche, ce sont les syndicats non confédérés (UNSA, Solidaires) qui arrivent en troisième position. Ils recueillent en moyenne 31 % des suffrages exprimés là où ils sont présents. Ils précèdent la CGT-FO (environ 27 %) puis la CFTC et la CFE-CGC qui, même là où elles sont implantées, sont rarement majoritaires. La CGC-CFE<sup>6</sup> ne réalise de bons scores que dans le collège des « ingénieurs et cadres ».

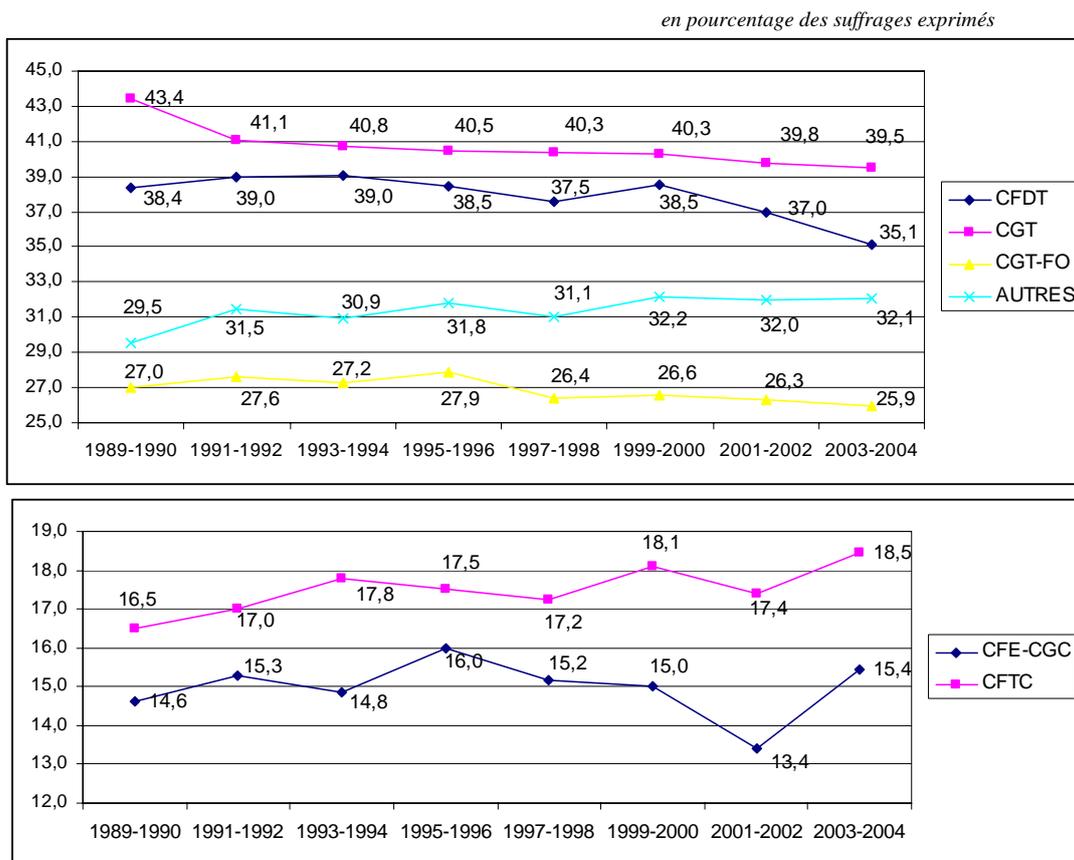
Ces différences de classement selon qu’on utilise l’audience brute ou relative révèlent des situations ou des pratiques d’implantation différentes. Les organisations telles que l’UNSA et Solidaires présentent des candidats dans un nombre

<sup>6</sup> Cette organisation syndicale n’est considérée représentative de droit que pour la catégorie professionnelle des cadres.

plus réduit d'établissements que la CFE-CGC et la CFTC – cela tient en partie au fait qu'elles ne sont pas représentatives de droit au plan national - mais recueillent plus de voix que ces deux confédérations là où elles sont implantées. Les listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales considérées comme représentatives au plan national sont, de par leur statut, moins bien implantées dans les établissements, c'est pourquoi elles compensent cette faiblesse par une forte mobilisation là où elles sont présentes.

Les audiences relatives évoluent différemment des audiences brutes. Si les organisations syndicales ont vu leur audience brute globalement croître entre 1989-1990 et 2003-2004, les grandes confédérations (CGT, CFDT et CGT-FO) reculent là où elles sont respectivement implantées. À l'inverse, la CFTC et les syndicats non confédérés ont progressé (là où ils étaient implantés) montrant peut-être le début d'une érosion des trois principaux syndicats dans les établissements où ils sont présents de longue date. Cela peut aussi être dû à l'accroissement des implantations de ces syndicats dans des établissements où ils ne réalisent pas encore des scores à la hauteur de ceux obtenus au niveau national.

**Graphique 7 : Evolution des audiences relatives par organisation syndicale**



Lecture: au cours du cycle électoral 1989-1990, les listes syndicales CFDT ont recueilli 38,4 % des suffrages exprimés dans les établissements où elles sont présentes.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.



## CONCLUSION

Les élections aux comités d'entreprise fournissent des indicateurs de la présence et de l'audience globale des syndicats, notamment à travers la proportion des voix obtenues par les listes syndicales. Dans le champ des établissements de plus de 50 salariés du secteur privé, les listes syndicales sont présentes dans près des deux tiers des établissements et recueillent près de 80 % des suffrages dans les établissements recensés par l'administration. Entre 1989 et 2004, elles ont à la fois augmenté leurs implantations et leurs audiences dans les établissements, quelle que soit leur taille. Certaines organisations comme la CFDT et la CFTC ont particulièrement profité de la négociation sur la réduction du temps de travail pour améliorer leurs scores. La CFDT est l'organisation la mieux implantée suivie de près par la CGT, première organisation en termes d'audience.

La participation élevée (deux fois supérieure à celle des élections prud'homales) et la place importante qu'occupent les organisations syndicales dans les comités d'entreprise font de ces élections un outil d'appréciation utile de la représentativité des organisations syndicales dans les établissements de 50 salariés et plus. Néanmoins, l'interprétation des indicateurs qui s'y rapportent nécessite de prendre certaines précautions.

Tout d'abord, tous les syndicats ne sont pas mis sur un pied d'égalité dans la mesure où les cinq confédérations considérées représentatives sont les seules à pouvoir présenter, de droit, des candidats dans tous les établissements. Cette inégalité d'accès au mandat se traduit dans les différences observées entre audiences brutes et audiences relatives notamment pour des syndicats comme l'UNSA et Solidaires. Par ailleurs, le suivi des élections aux comités d'entreprise est rendu plus difficile par la loi en faveur des PME du 2 août 2005 : avant cette loi, les membres des comités d'entreprise étaient élus par le personnel pour une durée de deux ans, or cette loi a porté la durée des mandats des représentants du personnel de deux à quatre ans dans l'ensemble des entreprises assujetties (voire une durée comprise entre deux et quatre ans en cas d'accord d'entreprise, de groupe ou de branche). Si cette modification n'a pu avoir d'impact sur l'analyse des résultats des élections intervenues entre 1989 et 2004, il sera indispensable à l'avenir de prendre en considération la durée de mandat fixée par chacune des branches professionnelles ayant négocié une périodicité différente des « quatre ans ». Enfin, depuis 2007, EDF et GDF sont soumises au droit commun des comités d'entreprise. Cela aura un impact sur l'audience des différentes organisations syndicales mesurée par les élections aux comités d'entreprise, compte tenu du poids considérable de certaines organisations comme la CGT.

Concernant le suivi des établissements dans le temps, des interrogations subsistent quant aux nombreuses entrées et sorties du panel ; les restructurations d'entreprise ne sont pas sans impact sur la capacité de l'administration à suivre sur plusieurs années un même établissement, d'où le faible nombre d'établissements présents à tous les cycles électoraux. La qualité de la source administrative doit être consolidée. Un effort particulier doit être fait pour garantir un taux de « remontée » des procès-verbaux permettant de rendre compte des audiences syndicales avec le maximum de précision.



## BIBLIOGRAPHIE

- Thomas Amossé, *Le dialogue social en entreprise : une intensification du dialogue institutionnel, des salariés faiblement engagés*, Premières Synthèses, Dares, 2006.
- Jean-Pierre Aujard et Serge Volkoff, *Une analyse chiffrée des audiences syndicales*, Travail et Emploi, 30/12/1986
- Alexandre Carlier, *Les demandes de licenciement de salariés protégés : une baisse de 10 % en 2004*, Dares, Juillet 2006
- Annie Deville et Sylvie Hamon-Cholet, *Les élections aux comités d'entreprise en 1993*, Les dossiers de la Dares, numéro 7, juillet 1996
- Annie Deville, *Les élections aux comités d'entreprise (1992-1995)*, Premières synthèses, Dares
- Olivier Jacod, *Les institutions représentatives du personnel : davantage présentes, toujours actives, mais peu sollicitées par les salariés*, Premières Synthèses, Dares, 2007
- Olivier Jacod, *Les élections aux comités d'entreprise (2003-2005)*, Premières Synthèses, Dares
- Christophe Le Moigne, Olivier Jacod, *Les élections aux comités d'entreprise en 2002*, Premières Synthèses, Dares
- Christophe Le Moigne, *Les élections aux comités d'entreprise (2000-2001)*, Premières Synthèses, Dares
- Dominique Labbé, *Les élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, CERAT, 1994
- Ouvrage collectif IRES-DARES, *Les comités d'entreprise : Enquête sur les élus, les activités et les moyens*, 1998, Editions de l'atelier/Editions Ouvrières
- Maria-Teresa Pignoni, *Présence syndicale : des implantations en croissance, une confiance des salariés qui ne débouche pas sur des adhésions*, Premières Synthèses, Dares, 2007
- Nadine Ruelland, *Les élections aux comités d'entreprise (1996-1999)*, Premières Synthèses, Dares
- Serge Zilberman et Valérie Ulrich, *La réduction du temps de travail : révélateur et source de développement des relations professionnelles en entreprise*, Premières Synthèses, Dares, 2007



**ANNEXE**



## A. PRESENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

### A.1. Par taille d'établissement

**Tableau 7a : Présence des listes CFDT par taille d'établissement**

*en pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	13,2	12,1	11,9	21,1	14,9	19,4	18,9	18,0
50 à 99 salariés	17,0	15,9	16,5	19,2	20,3	24,7	25,9	25,4
100 à 199 salariés	25,7	25,5	27,3	30,2	31,7	36,6	36,5	35,7
200 à 499 salariés	40,6	40,2	43,2	45,5	49,1	51,7	52,9	51,5
500 à 999 salariés	59,4	58,7	63,2	66,0	68,2	71,9	72,5	70,1
1000 salariés et plus	79,8	80,4	78,5	85,5	84,2	86,4	86,7	87,7
<b>Ensemble</b>	<b>27,5</b>	<b>26,9</b>	<b>27,9</b>	<b>30,2</b>	<b>32,1</b>	<b>36,3</b>	<b>37,1</b>	<b>36,6</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales CFDT ont recueilli au moins un suffrage dans 19,2 % des établissements de 50 à 99 salariés présents à ce cycle.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 7b : Présence des listes CFE-CGC par taille d'établissement**

*En pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	4,3	3,7	3,3	6,3	3,4	4,0	3,8	4,3
50 à 99 salariés	5,4	5,1	4,5	6,1	5,4	5,8	5,4	5,6
100 à 199 salariés	12,4	11,0	10,7	12,1	12,9	13,0	12,4	12,9
200 à 499 salariés	28,0	26,8	25,8	26,4	28,2	29,0	28,4	28,0
500 à 999 salariés	48,8	46,8	47,7	46,6	51,5	50,4	50,1	49,7
1000 salariés et plus	67,8	64,2	63,3	71,7	68,8	70,1	70,5	72,0
<b>Ensemble</b>	<b>15,4</b>	<b>14,5</b>	<b>13,6</b>	<b>14,2</b>	<b>15,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,2</b>	<b>15,7</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales CFE-CGC ont recueilli au moins un suffrage dans 6,1 % des établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 7c : Présence des listes CFTC par taille d'établissement**

*En pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	1,6	2,1	1,8	6,2	2,7	4,2	3,8	4,8
50 à 99 salariés	4,4	4,1	4,3	5,2	4,6	6,2	6,6	7,1
100 à 199 salariés	7,6	7,1	8,1	8,8	9,5	11,4	11,7	12,1
200 à 499 salariés	11,2	11,9	14,4	14,6	17,3	18,4	20,4	20,7
500 à 999 salariés	19,5	22,4	23,9	25,8	29,5	34,5	36,4	37,3
1000 salariés et plus	40,4	42,3	42,5	46,3	49,5	52,6	53,8	60,0
<b>Ensemble</b>	<b>8,1</b>	<b>8,2</b>	<b>8,9</b>	<b>9,5</b>	<b>10,4</b>	<b>12,1</b>	<b>12,9</b>	<b>13,7</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales CFTC ont recueilli au moins un suffrage dans 5,2 % des établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 7d : Présence des listes CGT par taille d'établissement***En pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	15,7	13,7	14,9	16,9	17,5	20,5	20,2	18,8
50 à 99 salariés	17,3	15,4	16,1	18,2	19,1	22,1	22,4	22,7
100 à 199 salariés	28,7	25,7	25,4	28,7	30,1	33,0	33,6	34,3
200 à 499 salariés	47,7	45,1	46,5	47,6	49,1	50,5	52,1	51,1
500 à 999 salariés	64,9	63,0	65,9	65,3	66,2	69,6	71,5	72,2
1000 salariés et plus	84,2	80,8	79,7	83,9	81,2	79,8	82,7	81,3
<b>Ensemble</b>	<b>30,3</b>	<b>28,0</b>	<b>28,2</b>	<b>29,3</b>	<b>31,3</b>	<b>33,9</b>	<b>34,8</b>	<b>35,1</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales CGT ont recueilli au moins un suffrage dans 18,2 % des établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 7e : Présence des listes CGT-FO par taille d'établissement***En pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	8,9	9,1	9,3	11,1	9,4	10,0	11,8	9,4
50 à 99 salariés	10,3	9,6	10,1	12,0	11,7	13,2	13,7	13,7
100 à 199 salariés	18,3	16,9	17,0	19,7	20,1	21,7	21,8	21,4
200 à 499 salariés	31,9	31,6	34,0	34,8	36,2	36,2	37,9	37,2
500 à 999 salariés	47,9	48,3	50,6	49,8	54,8	55,3	57,5	57,3
1000 salariés et plus	67,5	66,5	68,2	72,3	72,2	73,8	75,2	79,2
<b>Ensemble</b>	<b>20,0</b>	<b>19,3</b>	<b>19,8</b>	<b>20,7</b>	<b>21,8</b>	<b>23,0</b>	<b>23,9</b>	<b>23,9</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales CGT-FO ont recueilli au moins un suffrage dans 12 % des établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 7f : Présence des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par taille d'établissement***En pourcentage d'établissements*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	3,8	2,6	3,4	5,9	3,2	3,5	3,7	3,6
50 à 99 salariés	5,0	4,5	4,9	4,9	5,0	4,8	5,8	5,3
100 à 199 salariés	6,7	6,1	6,9	6,8	7,6	8,0	8,5	7,5
200 à 499 salariés	9,1	8,9	10,0	9,5	10,9	10,4	11,8	11,3
500 à 999 salariés	13,2	14,3	15,4	15,4	16,4	15,0	17,3	17,9
1000 salariés et plus	27,8	28,8	34,5	31,0	34,6	40,8	44,2	40,3
<b>Ensemble</b>	<b>7,2</b>	<b>6,8</b>	<b>7,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,9</b>	<b>8,0</b>	<b>8,9</b>	<b>8,4</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les liste syndicales non affiliées à l'une des 5 centrales représentatives au plan national ont recueilli au moins un suffrage dans 4,9 % des établissements de 50 à 99 salariés présents à ce cycle.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## A.2. Par secteur d'activité

**Tableau 8a : Présence des listes CFDT par secteur d'activité**

*en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	30,6	23,8	29,9	30,7	35,6
Industries agricoles et alimentaires	27,9	29,1	35,2	36,8	35,8
Industrie des biens de consommation	22,9	25,9	31,8	34,1	33,1
Industrie automobile	45,9	50,9	50,5	49,3	52,0
Industrie des biens d'équipement	31,9	34,6	37,4	36,5	36,2
Industrie des biens intermédiaires	28,9	30,5	34,9	37,2	36,5
Energie (Hors EDF-GDF)	50,9	53,0	54,9	58,8	61,5
Construction	15,0	17,2	21,1	22,3	21,5
Commerce	16,5	18,0	21,2	22,5	23,3
Transports	35,1	36,7	41,4	41,4	40,2
Services aux entreprises	27,2	29,1	33,6	33,3	36,3
Activités immobilières et financières	53,6	54,3	57,7	59,7	59,0
Hôtels et restaurants	29,8	31,7	32,2	33,3	34,3
Activités récréatives, culturelles et sportives	44,4	41,4	42,4	42,8	39,3
Education	54,8	55,2	59,3	59,0	56,0
Santé et action sociale	40,0	42,9	51,8	50,3	46,7
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	57,1	59,5	62,1	62,4	58,8
<b>Ensemble</b>	<b>30,2</b>	<b>32,1</b>	<b>36,3</b>	<b>37,1</b>	<b>36,6</b>

Lecture: en 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales CFDT ont recueilli au moins un suffrage dans 15 % des établissements.  
 Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 8b : Présence des listes CFE-CGC par secteur d'activité**

*en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	10,5	8,9	10,3	5,0	9,4
Industries agricoles et alimentaires	13,1	13,3	12,5	11,8	12,3
Industrie des biens de consommation	12,8	13,4	14,4	14,1	13,4
Industrie automobile	24,6	28,0	30,3	28,0	32,2
Industrie des biens d'équipement	19,0	19,8	19,3	19,6	20,1
Industrie des biens intermédiaires	17,1	17,1	17,4	17,6	17,8
Energie (Hors EDF-GDF)	39,8	45,9	52,6	57,1	54,7
Construction	6,8	8,7	9,8	8,0	7,9
Commerce	9,3	10,8	12,8	12,6	13,9
Transports	10,5	10,2	10,1	10,7	11,4
Services aux entreprises	13,6	13,1	14,3	12,5	14,1
Activités immobilières et financières	35,8	43,6	44,0	46,2	47,2
Hôtels et restaurants	11,0	12,3	13,5	12,7	13,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	23,8	19,0	15,8	19,1	18,8
Education	6,6	6,0	7,6	6,9	7,1
Santé et action sociale	8,3	8,3	9,7	10,0	10,9
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	19,2	20,4	17,8	18,5	19,1
<b>Ensemble</b>	<b>14,2</b>	<b>15,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,2</b>	<b>15,7</b>

Lecture : en 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales CFE-CGC ont recueilli au moins un suffrage dans 6,8 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.



**Tableau 8c : Présence des listes CFTC par secteur d'activité**

*en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	3,2	3,6	7,5	5,7	9,4
Industries agricoles et alimentaires	4,6	6,3	7,9	9,5	9,9
Industrie des biens de consommation	7,7	8,6	10,7	11,3	11,5
Industrie automobile	17,3	19,6	22,3	23,3	25,4
Industrie des biens d'équipement	6,0	8,2	8,6	8,4	9,4
Industrie des biens intermédiaires	7,6	7,6	9,3	10,2	11,4
Energie (Hors EDF-GDF)	9,4	13,7	21,1	22,7	21,4
Construction	2,8	4,1	6,2	7,2	7,6
Commerce	6,4	7,7	10,1	11,2	11,9
Transports	9,3	9,5	13,4	15,8	17,6
Services aux entreprises	8,1	8,9	10,8	12,3	15,1
Activités immobilières et financières	24,9	26,8	28,9	30,3	29,7
Hôtels et restaurants	9,0	11,3	10,8	13,0	11,6
Activités récréatives, culturelles et sportives	13,8	15,5	17,9	17,0	12,0
Education	40,6	39,5	39,8	39,4	41,0
Santé et action sociale	8,5	8,9	9,8	9,3	8,9
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	21,5	20,5	21,8	21,5	21,6
<b>Ensemble</b>	<b>9,5</b>	<b>10,4</b>	<b>12,1</b>	<b>12,9</b>	<b>13,7</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales CFTC ont recueilli au moins un suffrage dans 2,8 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 8d : Présence des listes CGT par secteur d'activité**

*en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	20,2	23,2	23,0	22,1	25,5
Industries agricoles et alimentaires	31,2	33,0	35,2	35,8	35,8
Industrie des biens de consommation	30,1	31,9	36,6	38,6	39,1
Industrie automobile	50,0	55,4	59,0	61,7	61,7
Industrie des biens d'équipement	39,8	41,2	43,0	42,9	42,4
Industrie des biens intermédiaires	39,1	40,6	44,4	45,5	45,5
Energie (Hors EDF-GDF)	44,4	47,0	61,7	63,9	65,8
Construction	27,8	30,9	31,8	28,8	29,4
Commerce	17,4	17,9	21,7	22,0	22,5
Transports	30,5	33,3	34,7	36,3	36,1
Services aux entreprises	24,8	27,6	30,6	30,8	33,1
Activités immobilières et financières	32,2	33,6	33,4	36,9	38,2
Hôtels et restaurants	25,8	32,2	30,0	28,3	32,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	33,8	38,5	35,3	34,0	31,9
Education	10,6	6,5	8,9	10,3	14,6
Santé et action sociale	22,2	26,6	31,7	33,7	34,4
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	47,4	48,8	49,2	51,5	51,1
<b>Ensemble</b>	<b>29,3</b>	<b>31,3</b>	<b>33,9</b>	<b>34,8</b>	<b>35,1</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales CGT ont recueilli au moins un suffrage dans 27,8 % des établissements présents à ce cycle.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 8e : Présence des listes CGT-FO par secteur d'activité***en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	9,7	8,9	7,5	12,9	13,4
Industries agricoles et alimentaires	17,8	18,3	18,9	20,6	20,9
Industrie des biens de consommation	14,6	17,2	20,5	20,8	21,8
Industrie automobile	30,1	33,4	34,9	38,9	40,4
Industrie des biens d'équipement	20,0	20,0	21,3	21,9	20,9
Industrie des biens intermédiaires	19,0	19,7	22,1	23,3	23,5
Energie (Hors EDF-GDF)	49,1	51,9	52,6	53,8	58,1
Construction	16,4	17,8	20,4	19,3	20,1
Commerce	15,6	16,5	18,0	19,4	19,7
Transports	25,7	28,7	31,4	32,0	31,3
Services aux entreprises	18,9	22,4	22,1	22,0	22,5
Activités immobilières et financières	41,5	40,9	39,0	43,4	42,0
Hôtels et restaurants	25,3	23,8	26,2	24,3	25,2
Activités récréatives, culturelles et sportives	34,4	40,2	35,9	28,9	29,3
Education	7,8	5,3	7,4	8,5	9,7
Santé et action sociale	18,3	18,5	21,4	21,8	22,0
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	49,9	50,0	47,8	48,9	46,3
<b>Ensemble</b>	<b>20,7</b>	<b>21,8</b>	<b>23,0</b>	<b>23,9</b>	<b>23,9</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales CGT-FO ont recueilli au moins un suffrage dans 16,4 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 8f: Présence des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par secteur d'activité***en pourcentage d'établissements*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	11,3	9,5	8,6	10,0	10,7
Industries agricoles et alimentaires	6,0	5,5	5,0	6,5	5,1
Industrie des biens de consommation	6,2	8,6	8,0	9,1	9,2
Industrie automobile	6,4	9,3	10,1	9,4	8,5
Industrie des biens d'équipement	4,5	3,9	3,9	4,8	4,6
Industrie des biens intermédiaires	4,1	3,2	2,8	3,7	3,3
Energie (Hors EDF-GDF)	14,0	14,8	9,8	22,7	20,5
Construction	4,1	3,3	3,4	3,5	3,6
Commerce	5,4	6,3	6,2	6,5	5,6
Transports	13,7	16,1	19,1	19,3	18,9
Services aux entreprises	6,4	8,0	8,3	9,0	8,2
Activités immobilières et financières	19,2	13,4	13,3	16,9	16,6
Hôtels et restaurants	5,8	8,9	9,7	11,4	7,6
Activités récréatives, culturelles et sportives	25,6	31,6	31,0	27,3	22,5
Education	17,9	33,6	26,0	33,2	26,5
Santé et action sociale	5,4	6,0	8,0	8,4	9,6
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	12,0	12,2	13,0	14,3	14,3
<b>Ensemble</b>	<b>7,3</b>	<b>7,9</b>	<b>8,0</b>	<b>8,9</b>	<b>8,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, les liste syndicales non affiliées à l'une des 5 centrales représentatives ont recueilli au moins un suffrage dans 4,1 % des établissements présents à ce cycle.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

### A.3. Par région

**Tableau 9a : Présence des listes CFDT par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	23,9	23,1	24,8	26,8	30,5	33,3	33,2	34,0
Champagne-Ardenne	26,0	26,4	29,4	32,4	31,3	36,9	40,5	39,5
Picardie	24,0	23,1	25,4	27,6	29,0	34,8	37,8	37,6
Haute-Normandie	22,9	22,1	22,3	28,7	30,6	35,0	39,2	35,6
Centre	21,0	20,1	20,5	22,4	24,2	30,0	31,8	33,5
Basse-Normandie	28,9	27,9	30,4	33,6	32,9	38,2	34,9	34,6
Bourgogne	22,9	22,9	24,9	29,3	28,9	31,8	35,3	35,2
Nord-Pas-de-Calais	33,8	35,0	35,7	37,9	38,3	42,3	42,9	43,5
Lorraine	30,7	30,8	33,5	36,1	36,7	41,7	42,9	45,6
Alsace	28,5	28,8	30,9	33,6	35,4	38,7	37,2	37,0
Franche-Comté	30,2	27,2	28,3	29,7	30,8	34,7	35,6	37,1
Pays de la Loire	34,9	33,5	33,3	35,1	35,9	39,7	39,3	39,0
Bretagne	39,3	37,5	37,1	39,7	40,6	45,7	44,6	42,8
Poitou-Charentes	23,5	23,3	23,0	25,3	28,6	33,1	32,1	29,6
Aquitaine	26,6	26,4	27,7	27,5	29,5	35,9	37,0	37,0
Midi-Pyrénées	31,2	28,6	28,9	31,5	30,6	35,5	34,8	32,0
Limousin	17,0	16,1	20,3	23,5	27,0	30,3	28,9	27,8
Rhône-Alpes	26,7	26,6	27,0	28,2	31,5	34,7	35,0	34,3
Auvergne	29,8	29,0	26,9	29,8	35,4	39,9	43,6	31,9
Languedoc-Roussillon	27,9	26,7	27,6	29,9	33,7	34,8	37,0	35,1
Prov.-Alpes-C.d'Azur	24,7	24,7	24,0	27,1	30,4	33,7	36,0	33,5
Corse	20,0	25,6	34,9	30,8	22,0	22,0	26,3	29,0
DOM	34,5	37,8	34,6	35,3	35,3	42,8	41,0	49,3
<b>Ensemble</b>	<b>27,5</b>	<b>26,9</b>	<b>27,9</b>	<b>30,2</b>	<b>32,1</b>	<b>36,3</b>	<b>37,1</b>	<b>36,6</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFDT ont recueilli au moins un suffrage dans 33,6 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 9b : Présence des listes CFE-CGC par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	20,6	19,7	18,4	20,2	20,7	21,5	20,9	22,0
Champagne-Ardenne	15,8	14,9	13,4	14,2	14,5	15,6	15,2	15,5
Picardie	18,7	14,8	14,8	15,8	15,7	16,9	17,0	16,4
Haute-Normandie	14,9	13,9	12,5	14,2	15,4	15,1	15,5	15,4
Centre	12,0	10,5	10,4	10,6	11,3	12,5	14,4	14,1
Basse-Normandie	11,3	10,3	10,1	10,5	11,8	11,3	11,6	10,5
Bourgogne	12,2	11,8	12,1	12,2	13,3	13,9	13,9	13,4
Nord-Pas-de-Calais	20,6	20,1	19,9	19,8	18,4	18,8	18,8	19,6
Lorraine	15,7	13,5	13,5	14,3	14,4	14,2	15,0	16,1
Alsace	13,6	12,0	12,8	12,8	14,3	15,6	16,9	16,8
Franche-Comté	13,5	12,8	10,9	10,4	11,0	10,7	12,1	12,4
Pays de la Loire	10,8	9,5	8,9	8,9	9,2	9,9	9,4	9,5
Bretagne	8,7	7,9	6,9	7,1	8,5	9,3	8,9	8,8
Poitou-Charentes	10,6	10,6	12,4	12,3	10,9	11,8	12,9	13,0
Aquitaine	13,9	13,8	13,4	11,2	14,4	15,1	12,8	13,2
Midi-Pyrénées	14,9	15,5	12,4	13,1	14,1	14,1	13,7	15,6
Limousin	11,4	11,3	8,9	8,3	11,2	10,2	10,8	11,0
Rhône-Alpes	13,0	13,1	11,7	10,5	13,4	14,0	13,6	14,9
Auvergne	13,7	13,7	11,9	11,7	12,1	9,2	11,7	12,5
Languedoc-Roussillon	16,5	14,9	14,7	15,3	17,7	15,5	17,6	16,9
Prov.-Alpes-C.d'Azur	17,5	16,1	14,6	17,0	19,8	22,1	20,9	21,9
Corse	7,5	7,0	7,0	0,0	8,0	6,0	8,8	8,1
DOM	15,2	12,4	11,3	9,4	13,2	18,0	12,5	17,3
<b>Ensemble</b>	<b>15,4</b>	<b>14,5</b>	<b>13,6</b>	<b>14,2</b>	<b>15,2</b>	<b>15,5</b>	<b>15,2</b>	<b>15,7</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFE-CGC ont recueilli au moins un suffrage dans 12,8 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 9c : Présence des listes CFTC par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	8,7	8,6	9,4	10,6	11,9	14,0	15,4	17,4
Champagne-Ardenne	6,1	7,8	8,1	7,6	8,2	9,7	10,3	11,4
Picardie	8,0	7,2	8,2	8,8	10,5	14,3	13,2	14,9
Haute-Normandie	4,1	4,7	5,5	7,1	8,8	8,7	9,5	10,7
Centre	4,1	4,8	5,7	5,5	6,9	7,9	8,4	10,4
Basse-Normandie	8,0	8,4	8,8	8,5	9,6	12,5	11,8	10,3
Bourgogne	4,3	4,2	5,7	6,3	6,3	8,1	8,3	9,8
Nord-Pas-de-Calais	16,4	18,2	18,8	19,6	20,2	22,1	23,4	26,0
Lorraine	12,1	12,3	13,6	14,2	15,1	18,1	19,4	22,0
Alsace	17,1	15,1	19,2	19,5	18,6	25,5	28,0	29,0
Franche-Comté	7,2	6,7	6,9	7,6	7,5	6,9	10,2	10,1
Pays de la Loire	6,9	7,5	7,2	7,9	8,3	9,4	9,1	9,6
Bretagne	5,5	5,2	6,2	5,8	6,3	7,7	7,5	9,0
Poitou-Charentes	5,4	4,3	4,8	4,3	6,1	7,4	7,4	6,7
Aquitaine	5,4	5,0	6,3	6,0	7,0	9,0	8,1	8,1
Midi-Pyrénées	6,0	6,6	6,4	6,3	7,2	8,9	9,9	10,3
Limousin	3,5	2,9	5,5	5,3	4,3	3,9	5,6	5,5
Rhône-Alpes	5,7	5,4	6,0	6,5	6,6	7,7	8,9	9,2
Auvergne	5,9	4,9	5,7	4,8	7,1	6,1	9,4	8,0
Languedoc-Roussillon	8,2	8,0	8,0	8,7	9,1	10,4	12,2	12,2
Prov.-Alpes-C.d'Azur	10,3	11,1	10,4	10,8	12,9	14,8	15,9	17,3
Corse	10,0	20,9	16,3	23,1	16,0	12,0	5,3	3,2
DOM	13,9	14,4	13,0	15,8	14,7	17,6	16,7	14,6
<b>Ensemble</b>	<b>8,1</b>	<b>8,2</b>	<b>8,9</b>	<b>9,5</b>	<b>10,4</b>	<b>12,1</b>	<b>12,9</b>	<b>13,7</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFTC ont recueilli au moins un suffrage dans 19,5 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 9d : Présence des listes CGT par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	29,5	26,8	27,8	28,5	30,5	32,6	36,4	36,9
Champagne-Ardenne	39,2	35,5	36,7	39,6	40,8	42,1	41,1	42,3
Picardie	33,8	31,7	32,0	33,4	34,5	39,2	40,4	38,6
Haute-Normandie	35,2	31,7	34,0	35,0	38,6	39,8	42,9	40,4
Centre	27,7	24,7	23,9	25,7	27,6	30,9	31,3	32,7
Basse-Normandie	22,4	20,0	21,1	23,2	23,5	24,4	25,3	27,0
Bourgogne	30,8	28,9	28,7	31,0	31,5	34,4	33,2	34,9
Nord-Pas-de-Calais	37,4	35,7	37,4	37,5	37,1	41,0	40,4	41,9
Lorraine	26,9	25,0	24,7	26,8	29,5	31,7	33,1	34,4
Alsace	20,6	19,3	18,8	22,0	24,1	25,9	27,6	28,0
Franche-Comté	24,7	25,2	23,1	22,3	24,6	27,4	27,0	31,4
Pays de la Loire	23,2	21,1	20,6	20,9	21,3	23,0	23,2	24,7
Bretagne	22,1	19,8	18,7	18,4	22,6	24,8	26,1	26,2
Poitou-Charentes	29,3	27,1	27,3	31,4	28,6	33,8	31,9	33,1
Aquitaine	32,8	30,1	32,2	33,2	35,2	37,9	34,5	34,9
Midi-Pyrénées	36,1	32,4	32,4	31,2	33,3	36,8	37,0	37,3
Limousin	37,4	33,2	33,2	36,4	41,7	46,1	45,4	42,2
Rhône-Alpes	32,1	29,8	29,0	28,3	31,2	34,2	34,5	34,2
Auvergne	31,1	27,9	26,9	27,6	30,3	32,1	33,3	39,2
Languedoc-Roussillon	33,7	31,5	33,1	35,6	39,0	41,3	43,5	42,1
Prov.-Alpes-C.d'Azur	33,3	30,4	30,3	33,2	36,2	41,2	42,2	40,7
Corse	50,0	44,2	41,9	38,5	54,0	50,0	47,4	46,8
DOM	49,1	48,8	43,7	42,9	50,4	57,2	55,7	48,4
<b>Ensemble</b>	<b>30,3</b>	<b>28,0</b>	<b>28,2</b>	<b>29,3</b>	<b>31,3</b>	<b>33,9</b>	<b>34,8</b>	<b>35,1</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CGT ont recueilli au moins un suffrage dans 22 % des établissements.  
 Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 9e : Présence en termes d'établissement des listes CGT-FO par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	19,5	19,1	20,2	20,9	23,5	23,4	24,2	24,4
Champagne-Ardenne	22,4	20,6	20,8	23,9	23,4	24,4	28,1	27,7
Picardie	24,3	22,7	23,8	23,9	23,5	25,5	27,0	27,1
Haute-Normandie	18,2	17,5	16,9	19,4	22,4	22,8	23,2	23,4
Centre	19,3	18,6	17,8	19,4	19,4	23,4	24,6	23,5
Basse-Normandie	15,4	13,4	16,4	18,2	18,8	21,4	18,5	16,7
Bourgogne	19,2	17,6	17,3	18,7	19,3	20,5	22,7	21,9
Nord-Pas-de-Calais	25,0	26,1	27,5	28,7	30,1	29,8	32,3	32,8
Lorraine	18,8	19,3	18,8	20,2	19,8	20,7	22,1	24,0
Alsace	18,8	18,8	18,9	18,2	19,6	20,6	20,9	23,3
Franche-Comté	17,5	16,1	16,7	17,1	17,1	18,9	20,9	20,7
Pays de la Loire	15,1	14,5	13,3	14,4	14,9	16,0	15,9	16,1
Bretagne	12,6	12,9	11,4	12,7	12,9	13,1	14,0	14,1
Poitou-Charentes	20,3	19,4	19,0	19,4	17,9	20,0	22,0	20,9
Aquitaine	23,5	22,4	24,2	23,2	24,0	24,1	21,5	25,0
Midi-Pyrénées	22,4	22,2	23,4	23,0	24,0	27,4	25,9	25,5
Limousin	19,7	21,2	22,5	22,0	24,1	30,3	28,9	30,0
Rhône-Alpes	17,1	15,8	16,9	16,3	17,3	19,4	20,5	19,7
Auvergne	16,5	16,5	17,4	18,3	18,8	20,0	21,4	22,0
Languedoc-Roussillon	25,2	22,3	24,4	26,9	28,6	28,6	29,2	31,7
Prov.-Alpes-C.d'Azur	30,4	28,4	28,2	30,8	32,1	36,3	38,1	35,4
Corse	30,0	27,9	34,9	38,5	28,0	24,0	21,1	16,1
DOM	23,6	21,5	19,5	20,3	21,1	26,8	26,6	27,8
<b>Ensemble</b>	<b>20,0</b>	<b>19,3</b>	<b>19,8</b>	<b>20,7</b>	<b>21,8</b>	<b>23,0</b>	<b>23,9</b>	<b>23,9</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les liste syndicales CGT-FO ont recueilli au moins un suffrage dans 18,2 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 9f : Présence des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par région**

*en pourcentage d'établissements*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	8,5	8,2	9,0	6,3	9,4	10,1	12,2	10,4
Champagne-Ardenne	11,3	10,2	10,1	10,6	9,1	7,8	8,3	7,2
Picardie	5,0	5,8	6,6	5,2	5,3	5,3	5,9	5,4
Haute-Normandie	6,4	7,9	11,8	5,2	7,9	7,9	7,9	8,1
Centre	4,8	3,6	5,2	3,9	6,1	5,9	6,6	6,7
Basse-Normandie	7,2	7,3	5,5	6,2	6,5	8,4	11,1	10,3
Bourgogne	6,9	6,2	6,2	6,7	4,7	5,9	8,1	6,8
Nord-Pas-de-Calais	7,1	5,8	6,2	4,9	7,9	8,0	8,7	9,4
Lorraine	5,7	5,0	4,8	7,5	8,7	7,0	9,7	7,8
Alsace	6,0	5,0	6,0	4,4	6,8	6,5	7,0	6,2
Franche-Comté	2,0	3,0	3,6	5,0	3,9	5,1	5,1	5,7
Pays de la Loire	4,0	4,2	4,5	4,1	5,6	4,3	5,9	5,6
Bretagne	5,4	6,6	6,2	3,2	7,0	6,8	7,6	7,4
Poitou-Charentes	5,8	5,8	4,7	4,8	5,4	7,2	8,2	7,9
Aquitaine	10,6	9,1	8,2	10,5	9,1	9,9	9,6	8,1
Midi-Pyrénées	6,9	5,7	5,9	5,5	8,2	11,0	10,2	10,9
Limousin	8,3	12,8	16,2	8,7	7,2	4,7	3,2	5,1
Rhône-Alpes	6,2	5,2	5,4	12,6	6,4	6,3	7,7	6,8
Auvergne	7,0	6,6	7,1	5,2	5,4	6,3	5,9	7,0
Languedoc-Roussillon	11,8	9,5	9,4	11,1	11,0	11,2	9,7	10,9
Prov.-Alpes-C.d'Azur	8,7	9,5	10,9	11,3	9,7	10,3	10,8	10,0
Corse	35,0	37,2	53,5	46,2	52,0	58,0	50,9	62,9
DOM	29,7	19,6	34,6	35,3	31,2	22,4	31,1	26,6
<b>Ensemble</b>	<b>7,2</b>	<b>6,8</b>	<b>7,5</b>	<b>7,3</b>	<b>7,9</b>	<b>8,0</b>	<b>8,9</b>	<b>8,4</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les syndicats non confédérés ont recueilli au moins un suffrage dans 4,4 % des établissements.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004 (carences exclues).

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## B. AUDIENCES DES ORGANISATIONS SYNDICALES

### B.1. Par taille d'établissement

**Tableau 10a : Audience des listes CFDT par taille d'établissement**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	10,1	9,8	9,4	18,5	11,4	13,5	13,3	12,7
50 à 99 salariés	11,7	10,9	11,4	13,2	13,5	16,4	17,1	16,1
100 à 199 salariés	15,7	15,5	16,5	18,2	18,0	20,7	20,7	20,1
200 à 499 salariés	21,6	20,9	21,9	22,9	23,4	24,7	24,9	23,7
500 à 999 salariés	25,3	25,9	27,8	26,9	26,6	27,6	27,3	24,6
1000 salariés et plus	24,8	25,7	24,8	24,0	23,7	24,4	22,6	20,7
<b>Ensemble</b>	<b>20,5</b>	<b>20,4</b>	<b>20,9</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>22,9</b>	<b>22,7</b>	<b>21,2</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales CFDT ont recueilli 13,2 des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 10b : Audience des listes CFE-CGC par taille d'établissement**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	1,5	1,7	1,4	5,0	1,5	1,5	3,2	2,1
50 à 99 salariés	1,7	1,7	1,5	2,8	1,9	1,9	1,8	1,8
100 à 199 salariés	3,4	3,3	3,2	4,3	3,7	3,6	3,4	3,7
200 à 499 salariés	6,0	6,3	5,8	6,2	6,1	6,3	6,3	6,4
500 à 999 salariés	9,0	8,4	9,1	8,8	9,3	8,5	8,2	8,7
1000 salariés et plus	8,5	8,7	8,1	8,6	8,8	8,9	8,2	9,4
<b>Ensemble</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>	<b>6,3</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales CFE-CGC ont recueilli 2,8 des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 10c : Audience des listes CFTC par taille d'établissement**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	1,0	1,7	1,0	4,7	1,6	2,2	2,1	3,1
50 à 99 salariés	2,6	2,6	2,4	2,9	2,3	3,3	3,5	3,8
100 à 199 salariés	3,6	3,5	3,8	4,2	3,9	4,9	4,8	5,5
200 à 499 salariés	3,7	3,8	4,6	4,6	5,1	5,6	6,1	6,6
500 à 999 salariés	4,3	5,2	5,4	5,7	6,0	6,7	7,3	7,7
1000 salariés et plus	5,6	6,0	6,7	6,2	6,9	6,9	7,0	7,6
<b>Ensemble</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>

Lecture : au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales CFTC ont recueilli 2,9 % des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 10d : Audience des listes CGT par taille d'établissement***En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	12,1	10,1	10,9	11,9	12,8	15,6	14,8	14,4
50 à 99 salariés	12,1	10,6	11,1	11,7	12,4	14,5	14,4	14,0
100 à 199 salariés	18,4	16,2	15,5	16,3	17,0	18,7	19,3	18,7
200 à 499 salariés	26,4	24,1	23,8	23,9	24,2	25,1	25,2	24,2
500 à 999 salariés	28,4	26,6	25,9	26,5	25,7	27,5	27,5	28,0
1000 salariés et plus	33,3	29,8	30,4	30,7	29,5	27,5	28,5	29,0
<b>Ensemble</b>	<b>25,0</b>	<b>22,5</b>	<b>22,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,5</b>	<b>23,0</b>	<b>23,5</b>	<b>23,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales CGT ont recueilli 11,7 % des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 10e : Audience des listes CGT-FO par taille d'établissement***En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	6,5	6,7	6,6	8,5	6,2	6,3	7,6	5,9
50 à 99 salariés	6,2	6,0	6,2	7,6	6,6	7,4	7,6	7,8
100 à 199 salariés	9,5	8,9	9,1	10,1	9,8	10,0	10,3	9,7
200 à 499 salariés	13,2	13,6	13,9	14,2	13,8	13,8	14,4	14,5
500 à 999 salariés	15,1	15,6	15,2	14,9	15,8	15,7	16,3	16,1
1000 salariés et plus	13,9	13,7	13,5	14,1	13,4	13,8	14,2	13,9
<b>Ensemble</b>	<b>12,0</b>	<b>11,9</b>	<b>11,9</b>	<b>12,2</b>	<b>12,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,6</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales CGT-FO ont recueilli 7,6 % des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 10f : Audience des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par taille d'établissement***En pourcentage des suffrages exprimés*

Taille de l'établissement	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
moins de 50 salariés	2,9	2,2	2,6	5,3	2,1	2,2	2,3	2,3
50 à 99 salariés	3,5	3,2	3,5	3,6	3,0	2,9	3,3	3,2
100 à 199 salariés	3,9	3,7	4,0	4,4	4,3	4,0	4,4	4,0
200 à 499 salariés	3,9	3,8	4,2	4,3	4,1	4,1	4,6	4,3
500 à 999 salariés	4,5	5,1	6,0	5,5	5,2	4,7	5,3	5,5
1000 salariés et plus	10,5	11,7	12,5	11,2	13,9	15,3	16,8	16,6
<b>Ensemble</b>	<b>5,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>7,3</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, les listes syndicales non confédérées ont recueilli 3,6 % des suffrages exprimés dans les établissements de 50 à 99 salariés.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## B.2. Par secteur d'activité

**Tableau 11a : Audience des listes CFDT par secteur d'activité**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	26,7	23,2	23,4	22,7	21,5
Industries agricoles et alimentaires	19,9	20,6	24,3	26,2	24,4
Industrie des biens de consommation	17,6	18,7	21,6	21,4	19,9
Industrie automobile	18,2	18,3	19,6	16,9	17,9
Industrie des biens d'équipement	23,4	24,0	25,6	24,6	23,3
Industrie des biens intermédiaires	19,8	20,0	21,6	21,9	21,0
Energie (Hors EDF-GDF)	25,3	26,0	27,2	22,6	21,1
Construction	11,7	11,5	14,1	14,2	13,3
Commerce	12,3	12,8	14,4	14,7	14,4
Transports	19,5	19,2	19,7	19,2	14,9
Services aux entreprises	19,3	19,0	21,2	21,5	21,1
Activités immobilières et financières	31,6	31,0	32,7	32,0	30,8
Hôtels et restaurants	20,4	21,2	21,8	21,6	22,7
Activités récréatives, culturelles et sportives	23,4	23,1	22,8	21,3	20,8
Education	31,6	29,7	35,0	33,4	32,4
Santé et action sociale	31,0	32,4	35,2	35,3	31,8
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	28,5	29,2	29,5	27,5	27,2
<b>Ensemble</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>22,9</b>	<b>22,7</b>	<b>21,2</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, la CFDT a recueilli 11,7 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 11b : Audience des listes CFE-CGC par secteur d'activité**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	4,2	2,7	2,8	1,2	2,2
Industries agricoles et alimentaires	4,4	4,0	3,8	3,8	4,4
Industrie des biens de consommation	5,1	4,5	5,1	5,3	5,1
Industrie automobile	7,3	8,7	8,4	7,5	9,7
Industrie des biens d'équipement	9,7	9,8	9,8	10,4	10,2
Industrie des biens intermédiaires	5,9	5,6	5,6	5,4	6,5
Energie (Hors EDF-GDF)	8,7	11,2	12,5	10,2	10,3
Construction	3,7	3,7	4,4	4,1	3,6
Commerce	4,0	4,1	4,5	4,3	4,3
Transports	2,8	2,2	2,3	2,5	3,5
Services aux entreprises	9,2	7,4	7,7	6,0	6,7
Activités immobilières et financières	11,8	14,2	13,8	14,7	16,4
Hôtels et restaurants	4,6	4,0	3,7	4,3	4,4
Activités récréatives, culturelles et sportives	7,5	6,4	5,3	6,1	6,5
Education	3,1	2,2	2,6	2,2	2,9
Santé et action sociale	2,6	2,6	2,7	2,8	2,9
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	3,5	3,8	3,3	3,2	3,9
<b>Ensemble</b>	<b>6,1</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>	<b>6,3</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, la CFE-CGC a recueilli 3,7 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 11c : Audience des listes CFTC par secteur d'activité***En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	2,7	2,4	5,4	4,8	5,5
Industries agricoles et alimentaires	2,1	3,0	3,7	4,1	4,7
Industrie des biens de consommation	3,7	4,4	5,1	5,1	6,0
Industrie automobile	8,9	8,2	9,6	10,3	9,1
Industrie des biens d'équipement	3,0	4,1	3,9	4,0	4,0
Industrie des biens intermédiaires	3,1	2,9	3,5	3,9	4,7
Energie (Hors EDF-GDF)	2,5	2,9	4,9	3,1	4,4
Construction	1,8	2,5	3,0	3,7	3,8
Commerce	5,9	6,1	7,2	7,8	7,9
Transports	4,2	4,6	5,1	5,9	6,4
Services aux entreprises	4,1	4,9	5,4	6,1	8,1
Activités immobilières et financières	6,3	6,8	6,5	6,3	6,7
Hôtels et restaurants	4,4	4,2	4,8	6,4	5,3
Activités récréatives, culturelles et sportives	4,0	4,6	9,3	10,0	9,5
Education	20,6	17,5	19,3	17,2	20,2
Santé et action sociale	5,3	5,5	4,9	4,8	4,7
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	6,1	5,8	6,4	5,6	6,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, la CFTC a recueilli 1,8 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 11d : Audience des listes CGT par secteur d'activité***En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	14,3	16,5	15,5	14,4	17,0
Industries agricoles et alimentaires	23,9	25,6	25,5	25,1	24,8
Industrie des biens de consommation	23,2	23,7	26,2	27,7	26,1
Industrie automobile	30,2	32,3	30,7	31,0	30,3
Industrie des biens d'équipement	27,7	27,7	27,1	27,0	28,2
Industrie des biens intermédiaires	30,6	31,0	31,9	32,1	31,2
Energie (Hors EDF-GDF)	26,0	26,7	28,1	31,6	30,4
Construction	23,3	23,1	24,4	21,6	21,3
Commerce	11,5	11,2	13,6	13,2	13,7
Transports	32,0	32,9	30,1	29,4	30,8
Services aux entreprises	13,1	15,2	16,3	16,6	18,0
Activités immobilières et financières	12,7	13,2	12,5	13,0	13,7
Hôtels et restaurants	15,2	18,5	21,7	20,0	21,6
Activités récréatives, culturelles et sportives	19,5	18,5	18,8	17,3	20,1
Education	7,6	2,7	5,4	6,9	7,9
Santé et action sociale	14,0	15,4	18,6	19,8	21,1
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	25,3	26,3	27,2	29,1	28,1
<b>Ensemble</b>	<b>21,7</b>	<b>22,5</b>	<b>23,0</b>	<b>23,5</b>	<b>23,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, la CGT a recueilli 23,3 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 11e : Audience des listes CGT-FO par secteur d'activité**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	10,3	7,6	7,8	7,8	8,3
Industries agricoles et alimentaires	10,3	10,3	9,9	11,4	11,5
Industrie des biens de consommation	7,1	8,8	9,2	10,2	10,6
Industrie automobile	15,4	15,6	16,5	18,8	17,4
Industrie des biens d'équipement	11,1	10,3	10,4	11,0	10,9
Industrie des biens intermédiaires	10,0	10,2	11,2	11,3	11,2
Energie (Hors EDF-GDF)	22,1	20,3	19,9	18,5	21,0
Construction	12,4	12,8	14,3	14,4	15,3
Commerce	13,3	13,5	12,7	13,3	13,1
Transports	11,5	10,8	11,7	11,5	11,1
Services aux entreprises	10,5	11,4	11,4	11,3	11,3
Activités immobilières et financières	14,5	13,1	13,2	14,1	13,8
Hôtels et restaurants	17,6	20,4	18,5	20,4	20,9
Activités récréatives, culturelles et sportives	14,8	16,7	12,5	12,0	10,4
Education	3,9	2,1	3,9	4,8	4,2
Santé et action sociale	11,4	11,1	12,7	12,1	11,8
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	24,0	23,2	22,5	21,2	22,6
<b>Ensemble</b>	<b>12,2</b>	<b>12,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,6</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, FO a recueilli 12,4 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 11f : Audience des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par secteur d'activité**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Secteur d'activité	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Agriculture, sylviculture, pêche	6,9	6,4	4,8	5,3	4,9
Industries agricoles et alimentaires	3,4	3,1	2,6	3,7	2,4
Industrie des biens de consommation	4,0	4,4	4,6	4,9	5,5
Industrie automobile	6,8	11,4	9,7	9,9	11,4
Industrie des biens d'équipement	2,6	2,7	2,6	3,1	3,1
Industrie des biens intermédiaires	3,0	3,5	2,9	3,7	2,8
Energie (Hors EDF-GDF)	6,4	6,1	3,0	10,5	8,2
Construction	2,8	2,8	2,0	2,1	2,1
Commerce	4,6	4,6	4,0	4,4	3,9
Transports	15,3	16,0	19,2	20,2	22,3
Services aux entreprises	5,7	6,2	7,7	7,0	6,2
Activités immobilières et financières	11,4	10,5	10,8	11,6	10,5
Hôtels et restaurants	4,4	4,4	4,7	6,6	3,1
Activités récréatives, culturelles et sportives	11,4	11,6	15,0	16,4	12,9
Education	10,2	19,8	11,7	15,4	13,5
Santé et action sociale	3,4	3,9	4,5	4,5	6,0
Administrations (Associations, CNAM, CAF, URSSAF, etc.)	3,9	4,0	3,9	6,2	5,2
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>7,3</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, dans le secteur de la construction, les listes syndicales non affiliées à l'une des 5 centrales représentatives ont recueilli 2,8 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

### B.3. Par région

**Tableau 12a : Audience des listes CFDT par région**

*en pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	18,1	18,0	19,3	18,3	19,2	20,4	18,9	17,6
Champagne-Ardenne	17,1	19,4	19,1	20,4	19,8	21,0	21,3	20,2
Picardie	15,7	16,1	17,1	17,1	18,0	20,4	21,8	20,6
Haute-Normandie	16,1	15,7	16,2	18,4	18,5	19,2	21,1	17,3
Centre	15,6	16,2	16,0	16,8	17,2	19,2	19,3	19,6
Basse-Normandie	25,9	27,1	26,9	27,0	25,0	25,1	22,7	24,6
Bourgogne	19,4	19,4	19,6	20,8	20,8	21,7	23,5	21,0
Nord-Pas-de-Calais	18,6	19,2	18,5	19,9	19,6	21,6	21,1	20,2
Lorraine	25,7	24,2	25,2	25,8	25,1	26,8	25,9	24,9
Alsace	23,5	23,9	24,7	25,2	24,9	25,6	24,7	24,1
Franche-Comté	21,8	20,7	21,6	22,5	20,5	23,9	21,4	21,8
Pays de la Loire	31,1	29,9	28,4	29,6	29,4	32,0	30,6	28,5
Bretagne	30,4	30,8	31,6	31,5	31,5	33,3	33,5	32,1
Poitou-Charentes	18,1	18,5	17,2	19,0	20,6	21,0	20,0	18,7
Aquitaine	18,8	19,3	19,2	19,0	18,4	20,3	22,0	20,6
Midi-Pyrénées	20,3	19,2	20,0	20,1	19,6	21,6	21,0	19,4
Limousin	11,9	12,9	15,5	16,6	17,2	21,0	17,7	15,5
Rhône-Alpes	21,8	21,9	22,8	22,9	23,9	23,6	23,5	22,1
Auvergne	24,7	24,9	23,8	23,2	23,5	26,0	24,8	18,6
Languedoc-Roussillon	20,4	19,4	18,7	18,4	19,6	19,9	21,3	18,6
Prov.-Alpes-C.d'Azur	15,0	15,9	15,8	15,9	18,6	18,6	18,5	17,1
Corse	10,7	11,0	12,9	15,3	7,5	14,6	10,4	14,1
DOM	19,5	23,4	21,4	22,9	17,2	24,8	20,0	27,9
<b>Ensemble</b>	<b>20,5</b>	<b>20,4</b>	<b>20,9</b>	<b>21,1</b>	<b>21,3</b>	<b>22,9</b>	<b>22,7</b>	<b>21,2</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFDT ont recueilli 25,2 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 12b : Audience des listes CFE-CGC par région**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	10,3	10,5	9,5	10,7	9,8	9,9	8,6	9,3
Champagne-Ardenne	4,9	4,7	5,3	4,9	4,5	4,7	4,0	3,7
Picardie	5,6	4,7	5,4	4,8	4,7	5,0	5,3	5,6
Haute-Normandie	3,9	4,5	4,3	5,1	5,3	5,6	5,1	6,1
Centre	4,6	3,7	4,2	4,3	5,0	5,0	5,4	5,6
Basse-Normandie	3,6	3,4	3,7	3,7	3,4	3,8	4,0	3,5
Bourgogne	4,1	4,1	4,1	3,7	4,3	4,3	4,5	5,5
Nord-Pas-de-Calais	6,2	5,9	5,8	6,3	5,6	5,9	6,2	7,1
Lorraine	4,5	4,7	5,1	4,4	4,6	4,0	4,5	5,2
Alsace	3,7	3,9	3,7	4,4	5,3	5,0	4,7	5,2
Franche-Comté	6,7	5,9	5,6	5,3	5,9	5,6	5,9	6,4
Pays de la Loire	3,5	3,6	3,3	4,0	3,8	3,9	4,1	4,3
Bretagne	2,5	2,7	2,3	2,5	2,6	2,9	3,1	3,5
Poitou-Charentes	3,6	4,2	4,0	4,8	4,5	5,7	5,5	6,0
Aquitaine	4,8	5,0	4,9	4,0	4,8	5,4	4,8	4,7
Midi-Pyrénées	5,9	7,0	5,6	6,1	6,5	5,8	7,2	5,9
Limousin	3,4	2,9	3,1	2,1	2,8	2,1	2,9	3,7
Rhône-Alpes	4,7	4,9	4,8	4,5	5,5	5,2	5,5	6,4
Auvergne	2,9	3,7	3,7	2,7	4,0	2,1	4,2	6,5
Languedoc-Roussillon	5,3	5,1	5,3	5,2	5,4	4,6	5,2	4,9
Prov.-Alpes-C.d'Azur	6,6	5,7	5,4	5,2	6,6	6,9	7,3	8,1
Corse	0,8	1,4	0,9	0,0	1,4	0,4	1,0	1,1
DOM	4,2	3,9	4,2	3,3	3,6	4,3	4,0	5,0
<b>Ensemble</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>	<b>5,7</b>	<b>6,1</b>	<b>6,1</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>	<b>6,3</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFE-CGC ont recueilli 4,4 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 12c : Audience des listes CFTC par région**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	4,0	4,4	4,6	4,8	5,4	6,1	5,9	7,0
Champagne-Ardenne	2,7	3,0	3,4	2,6	2,9	3,3	4,0	4,9
Picardie	4,4	3,9	3,5	3,8	4,5	6,3	6,2	7,2
Haute-Normandie	1,6	2,4	2,7	3,0	3,0	2,8	3,7	4,3
Centre	2,3	2,6	2,9	2,4	3,1	3,9	3,7	5,0
Basse-Normandie	5,0	5,0	4,9	4,5	4,9	5,5	5,2	5,7
Bourgogne	1,9	1,8	3,2	2,6	2,4	3,3	3,7	4,0
Nord-Pas-de-Calais	6,8	7,8	8,4	8,5	8,4	9,0	9,6	10,6
Lorraine	7,3	7,5	8,4	8,1	7,8	8,9	9,3	10,5
Alsace	11,2	10,8	14,1	13,0	12,2	14,9	17,1	14,8
Franche-Comté	6,0	7,8	7,9	8,3	7,4	4,2	7,5	8,2
Pays de la Loire	3,6	4,3	3,7	3,9	4,3	4,6	4,4	4,8
Bretagne	2,5	2,9	3,1	2,6	2,4	3,6	3,5	4,8
Poitou-Charentes	1,7	1,7	2,2	2,0	2,8	2,8	3,3	3,3
Aquitaine	2,3	2,4	2,5	3,5	3,6	3,6	3,0	3,7
Midi-Pyrénées	3,3	3,4	3,4	3,9	3,8	4,1	4,7	4,3
Limousin	1,3	0,8	1,7	1,7	1,2	1,0	1,5	1,7
Rhône-Alpes	3,2	2,7	3,2	3,3	3,2	3,5	3,8	4,7
Auvergne	1,9	1,7	2,0	2,1	3,0	1,9	2,3	3,0
Languedoc-Roussillon	3,3	3,3	3,5	3,7	4,0	3,6	4,7	4,7
Prov.-Alpes-C.d'Azur	3,8	4,8	4,7	4,3	5,3	5,8	5,7	6,5
Corse	4,8	9,9	8,9	14,8	5,3	5,4	0,8	0,4
DOM	8,3	7,2	5,8	7,4	7,1	8,3	7,6	8,5
<b>Ensemble</b>	<b>4,1</b>	<b>4,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>	<b>5,5</b>	<b>5,8</b>	<b>6,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CFTC ont recueilli 13 % des suffrages

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 12d : Audience des listes CGT par région**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	22,3	19,9	21,0	19,7	19,6	20,0	22,6	23,0
Champagne-Ardenne	31,8	30,2	27,3	28,5	29,7	27,9	26,8	28,0
Picardie	30,2	27,4	27,0	26,5	26,7	27,5	28,1	25,9
Haute-Normandie	33,8	28,9	29,0	28,4	29,5	29,9	29,4	30,3
Centre	25,6	22,7	22,2	21,4	21,8	22,4	21,5	22,5
Basse-Normandie	18,0	15,0	14,5	17,1	16,5	17,3	16,3	16,6
Bourgogne	28,3	25,8	24,6	25,3	25,2	26,7	23,9	25,9
Nord-Pas-de-Calais	27,6	24,8	25,0	23,7	24,6	25,2	25,0	23,4
Lorraine	22,5	20,0	18,9	18,8	20,5	21,2	21,2	21,4
Alsace	16,8	15,3	14,4	15,1	15,9	16,3	17,1	15,9
Franche-Comté	25,6	25,4	22,1	18,1	22,7	20,3	23,4	22,2
Pays de la Loire	19,8	18,3	18,7	17,6	18,0	17,9	18,4	18,7
Bretagne	20,2	17,7	16,6	16,8	19,1	20,0	19,6	19,4
Poitou-Charentes	26,8	25,3	24,5	26,8	23,3	27,1	24,7	24,6
Aquitaine	27,7	25,1	25,7	24,4	26,8	27,0	26,6	27,1
Midi-Pyrénées	26,6	24,4	24,7	24,1	24,5	23,6	23,5	24,5
Limousin	35,9	32,8	33,0	30,9	34,5	35,5	38,1	36,9
Rhône-Alpes	26,9	23,9	23,0	21,9	23,0	24,5	23,7	23,2
Auvergne	30,8	27,7	27,1	28,2	27,4	28,7	28,1	29,7
Languedoc-Roussillon	27,1	25,0	25,7	28,6	28,4	29,7	29,3	29,6
Prov.-Alpes-C.d'Azur	25,9	23,0	22,6	22,9	23,2	24,3	24,5	24,5
Corse	33,8	29,4	21,2	26,6	33,2	24,5	24,1	18,2
DOM	35,3	35,1	29,1	26,9	31,9	33,1	33,2	29,0
<b>Ensemble</b>	<b>25,0</b>	<b>22,5</b>	<b>22,3</b>	<b>21,7</b>	<b>22,5</b>	<b>23,0</b>	<b>23,5</b>	<b>23,4</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CGT ont recueilli 15,1 % des suffrages

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 12d : Audience des listes CGT-FO par région**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	11,4	11,7	11,8	11,7	12,4	11,7	12,5	12,0
Champagne-Ardenne	10,9	10,1	11,0	11,6	10,5	12,1	13,5	13,3
Picardie	14,1	14,5	13,5	13,1	12,3	12,6	12,5	13,1
Haute-Normandie	13,9	12,0	11,3	14,3	13,1	15,3	14,6	14,0
Centre	11,3	10,8	11,1	11,8	10,8	13,3	13,0	12,2
Basse-Normandie	9,7	9,3	11,8	11,2	11,9	12,0	10,6	10,7
Bourgogne	11,5	10,4	9,7	11,0	11,5	12,2	13,8	11,9
Nord-Pas-de-Calais	14,0	14,2	13,8	14,4	13,9	14,2	14,8	15,0
Lorraine	9,1	10,0	9,8	8,8	10,0	10,2	10,9	10,9
Alsace	13,1	12,9	11,9	12,7	13,0	13,3	12,8	11,7
Franche-Comté	14,4	12,1	12,8	15,1	12,4	11,8	13,6	13,9
Pays de la Loire	9,6	9,2	8,7	8,9	9,3	9,3	9,6	9,5
Bretagne	7,2	7,1	6,8	8,6	6,8	7,1	7,8	7,5
Poitou-Charentes	14,3	14,4	13,1	13,4	12,2	12,3	12,7	12,8
Aquitaine	15,4	15,4	15,0	14,7	13,2	12,0	10,9	14,2
Midi-Pyrénées	14,6	16,0	15,5	15,8	15,1	16,3	15,6	14,7
Limousin	13,1	11,7	11,9	12,8	13,3	14,9	15,2	14,5
Rhône-Alpes	9,1	9,7	10,3	10,0	9,6	10,0	11,0	11,4
Auvergne	10,1	9,5	11,5	10,5	11,1	11,8	13,2	14,3
Languedoc-Roussillon	12,1	13,0	13,5	13,4	14,4	13,0	13,2	15,4
Prov.-Alpes-C.d'Azur	20,7	18,9	19,4	18,7	19,0	20,4	19,8	19,3
Corse	11,8	14,0	11,3	9,8	12,5	7,5	11,1	7,9
DOM	11,0	8,0	9,6	9,5	9,6	11,4	11,1	12,7
<b>Ensemble</b>	<b>12,0</b>	<b>11,9</b>	<b>11,9</b>	<b>12,2</b>	<b>12,1</b>	<b>12,3</b>	<b>12,7</b>	<b>12,6</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales CGT-FO ont recueilli 12,7 % des suffrages

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 12d : Audience des listes syndicales non affiliées à l'une des cinq centrales par région**

*En pourcentage des suffrages exprimés*

Région	1989-1990	1991-1992	1993-1994	1995-1996	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
Ile-de-France	7,6	8,5	8,3	7,0	8,4	9,0	11,1	11,7
Champagne-Ardenne	7,6	7,3	7,9	6,8	6,5	6,4	5,9	6,3
Picardie	2,8	3,6	3,3	3,2	3,5	3,4	3,4	4,2
Haute-Normandie	4,3	6,4	8,7	4,7	6,3	5,3	5,9	6,7
Centre	3,2	2,8	3,7	3,2	4,6	5,0	5,1	5,1
Basse-Normandie	5,6	6,1	6,2	6,4	7,5	7,9	9,9	7,7
Bourgogne	5,5	5,7	6,1	7,0	5,1	6,1	6,5	6,3
Nord-Pas-de-Calais	7,2	6,5	7,9	4,4	7,4	7,7	7,8	8,6
Lorraine	6,0	3,5	5,9	8,0	7,8	7,3	8,6	7,0
Alsace	3,4	3,5	3,9	3,5	3,7	3,9	4,3	6,9
Franche-Comté	3,1	2,8	4,3	3,4	3,8	3,3	6,2	4,1
Pays de la Loire	1,9	2,3	3,2	2,6	3,3	3,1	3,4	3,7
Bretagne	8,0	8,6	7,5	1,6	7,7	5,2	6,3	6,2
Poitou-Charentes	4,2	3,4	6,5	4,1	5,0	6,2	7,1	6,2
Aquitaine	6,7	6,3	5,4	6,6	6,7	8,5	9,1	5,8
Midi-Pyrénées	4,4	3,9	4,6	3,4	5,1	6,0	6,7	8,0
Limousin	5,2	7,5	8,4	5,7	4,0	3,9	2,3	3,6
Rhône-Alpes	4,7	4,1	4,5	9,2	5,5	5,8	6,4	6,0
Auvergne	5,1	5,5	5,5	6,7	5,5	4,9	7,6	7,8
Languedoc-Roussillon	8,2	7,3	6,9	6,9	6,6	7,5	7,3	6,7
Prov.-Alpes-C.d'Azur	5,0	8,3	6,7	6,8	5,9	6,1	7,4	5,7
Corse	18,2	20,5	34,7	28,4	30,9	37,5	31,4	40,6
DOM	15,1	11,7	22,1	21,0	20,9	10,4	17,8	9,9
<b>Ensemble</b>	<b>5,7</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>7,3</b>

Lecture: au cours du cycle électoral 1995-1996, en Alsace, les listes syndicales non affiliées à l'une des 5 centrales représentatives ont recueilli 3,5 % des suffrages.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1989 et 2004.

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

## B.4. Par collège d'électeur

**Tableau 13a : Audiance des listes syndicales dans le collège « ouvriers et employés »**  
*en pourcentage des suffrages exprimés*

Liste	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT	21,6	23,0	22,7	21,6
CFE-CGC	1,0	0,9	0,9	1,3
CFTC	5,1	5,6	6,0	6,5
CGT	28,5	29,2	29,4	28,9
CGT-FO	13,5	13,7	14,1	14,1
AUTRES	5,6	5,8	6,5	6,8

Lecture: au cours du cycle électoral 1999-2000, les listes CFDT ont recueilli 23 % des suffrages exprimés dans ce collège.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1997 et 2004  
Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 13b : Audiance des listes syndicales dans le collège « techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres »**  
*en pourcentage des suffrages exprimés*

Liste	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT	21,3	22,6	22,1	20,6
CFE-CGC	12,4	12,0	12,0	11,5
CFTC	4,8	5,1	5,3	5,8
CGT	15,1	15,7	16,7	17,4
CGT-FO	10,7	11,7	11,9	11,8
AUTRES	7,7	7,2	7,7	7,6

Lecture: au cours du cycle électoral 1999-2000, les listes CFDT ont recueilli 22,6 % des suffrages exprimés dans ce collège.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1997 et 2004.  
Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 13c : Audiance des listes syndicales dans le collège « ingénieurs et cadres »**  
*en pourcentage des suffrages exprimés*

Liste	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT	18,8	21,1	20,4	19,4
CFE-CGC	26,7	24,7	24,5	26,0
CFTC	5,5	6,4	6,2	7,2
CGT	5,9	6,9	7,5	7,6
CGT-FO	8,5	7,4	8,0	7,9
AUTRES	10,1	10,0	11,4	9,7

Lecture: au cours du cycle électoral 1999-2000, les listes CFDT ont recueilli 21,1 % des suffrages exprimés dans ce collège.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1997 et 2004.  
Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.

**Tableau 13d : Audiance des listes syndicales dans le collège unique**  
*en pourcentage des suffrages exprimés*

Liste	1997-1998	1999-2000	2001-2002	2003-2004
CFDT	22,4	26,1	26,3	23,1
CFE-CGC	2,6	1,8	1,7	2,0
CFTC	3,8	4,1	4,4	5,1
CGT	13,4	14,9	16,2	16,7
CGT-FO	9,1	9,5	9,8	9,6
AUTRES	4,9	5,3	5,9	7,1

Lecture: au cours du cycle électoral 1999-2000, les listes CFDT ont recueilli 26,1 % des suffrages exprimés dans ce collège.

Champ : établissements ayant organisé des élections aux CE recensées par l'administration au cours d'au moins un cycle électoral entre 1997 et 2004.  
Source : fichier d'élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel - Dares.